

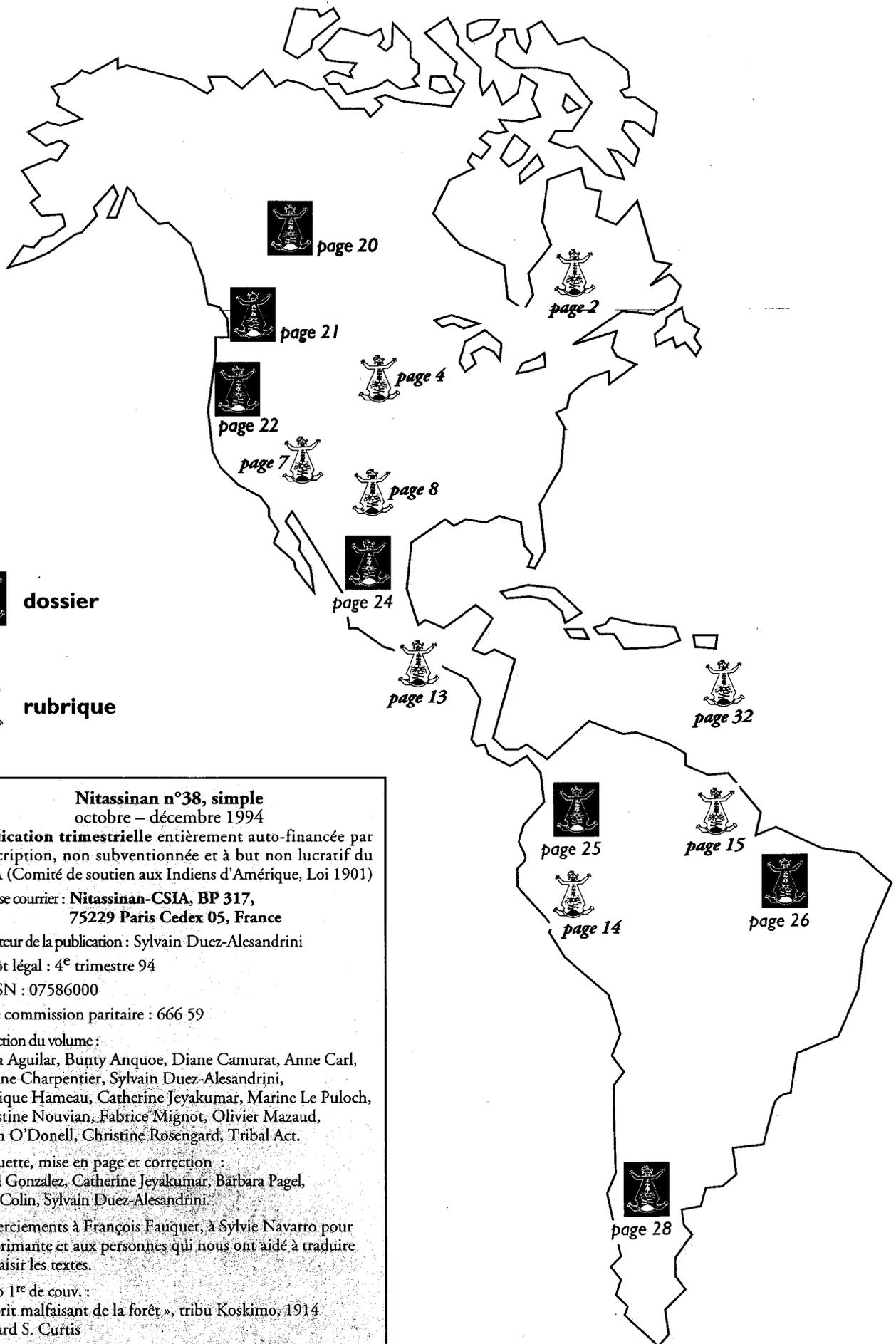
NITASSINAN

notre terre



**La déforestation
en terre indienne**





dossier



rubrique

Nitassinan n°38, simple
octobre – décembre 1994

Publication trimestrielle entièrement auto-financée par souscription, non subventionnée et à but non lucratif du CSIA (Comité de soutien aux Indiens d'Amérique, Loi 1901)

Adresse courrier : **Nitassinan-CSIA, BP 317,**
75229 Paris Cedex 05, France

Directeur de la publication : Sylvain Duez-Alesandrini

Dépôt légal : 4^e trimestre 94

n°ISSN : 07586000

n° de commission paritaire : 666 59

Rédaction du volume :

Laura Aguilar, Bunty Anquoe, Diane Camurat, Anne Carl,
Viviane Charpentier, Sylvain Duez-Alesandrini,
Monique Hameau, Catherine Jeyakumar, Marine Le Puloch,
Christine Nouvian, Fabrice Mignot, Olivier Mazaud,
Suzan O'Donell, Christine Rosengard, Tribal Act.

Maquette, mise en page et correction :

Isabel Gonzalez, Catherine Jeyakumar, Barbara Pagel,
Yann Colin, Sylvain Duez-Alesandrini.

Remerciements à François Fauquet, à Sylvie Navarro pour
l'imprimante et aux personnes qui nous ont aidé à traduire
et à saisir les textes.

Photo 1^{re} de couv. :

« Esprit malfaisant de la forêt », tribu Koskimo, 1914
Edward S. Curtis

Photo 4^e de couv. :

Petite fille-cree du lac Lubicon chantant dans sa propre
langue. Little Buffalo, Alberta, 1992

© Sylvain Duez-Alesandrini

SOMMAIRE

1 ÉDITORIAL

Droits à la terre

- Le conseil des Montagnais contre le barrage
d'Hydro-Québec 2
- Les attaques du libre-échange contre
les droits indigènes 3
- Les Black Hills : « le cœur de tout ce qui est » 4
- Les Northern Utes perdent
leur souveraineté juridique 7
- Le combat d'une femme apache 8

Droits de l'Homme

- Dernière minute 9
- Peltier et les « prisonniers du rêve américain » 10
- Le soutien à Leonard Peltier s'intensifie 11
- Mexique : les zapatistes garants de la démocratie 13
- La forêt ashaninka à feu et à sang 14
- Guyane : l'essor du mouvement amérindien 15
- Premier congrès des organisations amérindiennes
de Guyane 18

Dossier

- La déforestation en terre indienne 19
- Lubicon : déforestation et pollution 20
- Les exploitations forestières menacent
les Premières Nations en Colombie Britannique 21
- La nation Lummi se bat pour la terre 22
- Comprendre notre relation à la terre :
le programme éducatif Eagle Vision 23
- La résistance des Tarahumaras 24
- Constitution d'alliances contre le plan Pacifique
en Colombie 25
- La dévastation des forêts au Brésil ou comment tuer
les sociétés indiennes 26
- Les Huilliche face à la multinationale
Golden Spring 28
- Charte des Peuples indigènes et tribaux
des forêts tropicales 29

Art et culture

- Lance Henson, poète cheyenne 30
- Lost Bird*, un livre qui dérange 31

Des quatre directions

- Colomb en procès à la Martinique 32

Bulletin d'abonnement

33

Une question nous est souvent posée par les personnes qui découvrent notre travail : Pourquoi les Amérindiens ?

La réponse est multiple. Chacun des membres de notre petite équipe militante donnerait une réponse personnelle, en fonction de ses propres sentiments et de sa vision de l'Amérique indienne. L'intérêt que nous portons à ces peuples a pu être suscité par leurs conceptions sociales, écologistes et égalitaires mais parfois aussi par l'attrait de leurs cultures, de leur art, de leur histoire, de leur spiritualité, ...

Le combat des Amérindiens pour leur survie et la reconnaissance de leur existence en tant que peuple ne trouve que peu d'écho dans les médias internationaux. Ils restent par ailleurs largement victimes de stéréotypes de toutes sortes, quand leur spiritualité n'est pas profanée et exploitée par des sectateurs déboussolés.

La résistance amérindienne nous amène à découvrir et à réfléchir à des questions de portée planétaire. Les Indiens nous apprennent à porter un regard différent et à prendre pleinement conscience des problèmes environnementaux (comme vous pourrez le lire dans notre dossier sur la déforestation), du respect et de la protection des Droits de l'Homme et des Droits des Peuples, de la reconnaissance des droits territoriaux, ainsi que de l'importance de la lutte contre le racisme et l'exclusion des minorités. De plus, certaines sociétés amérindiennes nous proposent des principes différents et plus égalitaires sur le rôle des femmes dans le monde.

S'intéresser aux Indiens nous questionne sur notre rôle personnel dans la société. Il faut dénoncer le racisme dans les Amériques, mais aussi le combattre où nous vivons. Nous devons également nous soucier davantage de notre propre environnement car nous n'avons qu'une seule Terre.

Même si l'histoire n'est pas similaire à la colonisation de l'Amérique (quoique parfois...), n'oublions pas que près de chez nous, en Europe, des peuples luttent pour préserver leurs racines, leurs cultures, leurs langues et retrouver leur identité propre, mise à l'écart des très officiels livres d'histoire. Je pense ici aux peuples irlandais, corse, basque, breton qui eux non plus ne veulent pas disparaître.

Ne restez pas désemparés devant l'injustice, qu'elle surgisse ici ou ailleurs. Faites entendre votre voix, participez aux campagnes de solidarité, luttons ensemble pour un monde meilleur et plus juste.

Dans l'esprit de Pascual Paoli, et bien sûr de Crazy Horse.

Sylvain Duez-Alesandrini

Ce numéro de Nitassinan est dédié à la mémoire de Chico Mendez, seringueiro du Brésil, et de Leroy Jackson de la Nation Dineh-Navajo (cf. Nitassinan n° 36 page 16), tous deux assassinés en raison du combat qu'ils menaient contre la déforestation.

Le Conseil des Montagnais contre les barrages d'Hydro-Québec

Attachés à la préservation de leur mode de vie traditionnel, les Montagnais de Lac-Saint-Jean refusent les projets grandioses et dévastateurs d'Hydro-Québec. Pourtant, conscients des besoins en énergie et de la nécessité de créer des emplois, ils proposent des solutions alternatives pratiques et réalisables.

Le projet d'exploitation hydro-électrique de la rivière Ashuapmushun par Hydro-Québec refait surface après quelques mois de silence. Cette fois-ci, ce sont des travailleurs et des chômeurs qui affirment leur volonté de développement et de création d'emplois.

Pour le chef Rémy Kurtness et le Conseil des Montagnais de Lac-Saint-Jean, le souci de développer la région et de créer des emplois est défendable et légitime. Cependant, les enjeux sont énormes et les conséquences peuvent être catastrophiques.

Le chef Kurtness répète que pour lui et son Conseil de Bande, il n'est pas question d'accepter le projet d'Hydro-Québec dans sa forme actuelle.

Cependant, il comprend très bien les besoins régionaux et il y est particulièrement sensible puisque

sa communauté compte un fort pourcentage de chômeurs et d'assistés sociaux qui trouveraient également dans ce projet, une, deux et peut-être trois années de travail. C'est à ce niveau qu'il ne faut pas tomber dans le piège.

De petites unités de production

« Nous, aussi, sommes favorables à la création d'emplois et au développement. Nous, aussi, sommes des consommateurs d'électricité. Nous en sommes parfaitement conscients. Cependant, nous sommes persuadés que la société Hydro-Québec a omis d'analyser la possibilité d'installer sur la rivière Ashuapmushun de mini-centrales "au fil de l'eau", beaucoup moins préjudiciables à l'environnement et à l'écosystème ».

L'avantage de ce type d'exploitations repose sur le fait que la puissance hydraulique est recueillie en plusieurs endroits plutôt qu'en deux, comme le veut le projet d'Hydro-Québec. Il n'y aurait donc pas d'importantes retenues d'eau.

Pour le chef Rémy Kurtness, il devient trop facile de faire abstraction des droits légitimes et fondamentaux des Montagnais, pourtant premiers habitants de ce territoire.

Protéger les activités traditionnelles

« Jamais l'étude d'impact d'Hydro-Québec n'identifie nos droits territoriaux comme un enjeu majeur susceptible de remettre en cause son projet. Pourtant, le jugement "Sparrow" de la Cour Suprême du Canada reconnaît aux activités traditionnelles une priorité par rapport à la chasse ou à la pêche sportive et à l'exploitation commerciale de la faune terrestre et aquatique. »

Si une espèce, comme le saumon par exemple, est menacée, les autorités gouvernementales interdiront son exploitation commerciale. Si la menace persiste, c'est au tour de la pêche sportive d'être arrêtée ou ralentie. Les droits d'approvisionnement des Autochtones ne seront retirés qu'en dernier lieu, d'où l'importance de ce jugement qui fera jurisprudence.

Le chef Kurtness affirme : « Si une espèce est menacée, nous nous en rendons compte puisque nous savons gérer nos ressources peut-être mieux que quiconque, avec une expérience de quelques milliers d'années. »

Au total, environ 30 territoires appartenant à

des familles montagnaises risquent d'être touchés si le méga-projet est réalisé. L'ensemble des deux bassins représentera une surface inondée équivalant à environ les 3/4 du Lac Saint-Jean. Il faut bien admettre que le Québec est à l'heure des changements. On se souvient que le nouveau Premier Ministre Daniel Johnson s'est opposé aux méga-projets d'Hydro-Québec lors de la mise en chantier de la deuxième phase du projet de la Baie James.

Le nouveau Premier Ministre des ressources naturelles Christos Sirros est prêt à reconsidérer également la formule des méga-projets.



Hydro-Québec veut exporter son électricité

Le chef Rémy Kurtness ajoute que l'électricité produite par les futurs méga-projets n'est en fait qu'une production supplémentaire à vendre à bas prix aux multinationales ou aux Américains. Nous sommes loin des besoins essentiels exprimés au départ par Hydro-Québec. Bien au contraire, les prévisions en besoins énergétiques sont revues à la baisse.

Ne pas briser nos liens avec notre terre

Mais ce qui importe encore davantage c'est que « le projet d'exploitation d'Ashuapmushun entraînera nécessairement des conséquences irréparables sur l'environnement. Dans dix ou vingt ans, après avoir trouvé de nouvelles formes d'énergie et avoir constaté que la solution réside dans une volonté collective d'économie, nous dirons que cette mer inutile, éloquent témoignage des erreurs passées, aura fait travailler les nôtres pendant quelques mois, histoire de vaincre une récession difficile et éphémère. Nous aurons alors le remords d'avoir contribué à briser les derniers liens qui attachaient le Peuple Montagnais à sa mère, la Terre. »

Rémy Kurtness est bien déterminé à faire en sorte que la catastrophe ne se produise pas. « La réalisation du projet touchera la

valeur symbolique de la rivière en tant qu'ancienne route des fourrures et entraînera la submersion de sites historiques et archéologiques. C'est pourquoi nos chasseurs, et particulièrement nos aînés, considèrent l'inondation de nos terres ancestrales comme une atteinte à notre culture, la négation du mode de vie traditionnel et du savoir autochtone ».

Un sanctuaire pour les générations à venir

« Je suis conscient que nous ne sommes plus uniquement une société de chasseurs, pêcheurs et cueilleurs. Nous devons plutôt travailler en fonction de notre épanouissement, tant sur le plan individuel que collectif, afin de préserver notre identité spécifique. Nous considé-

rons la partie de notre territoire située dans le haut de la rivière Ashuapmushuan et le long des rivières Du Chef et Nestao-cano comme un dernier refuge, un territoire à protéger, voire un sanctuaire pour notre bien-être et celui des générations à venir. »

Piekuakami Inutsh, 21/1/94

Les attaques du libre-échange contre les droits indigènes

Selon les termes de l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA), « les indigènes sont des personnes déplacées et deviennent des réfugiés écologiques et économiques sur leurs propres terres ».

*Tom Goldtooth,
Indigenous Environment Network*

Le spectre de l'ALENA ne plane plus sur l'Amérique, il s'est matérialisé. La rhétorique extravagante de l'Administration Clinton va désormais se traduire en une catastrophe écologique et en injustices dans le domaine du travail. En dépit de l'attention portée à ces questions au cours des débats qu'ont provoqué cet accord, l'ensemble des médias en a ignoré un des aspects : les coups portés par l'ALENA aux droits des Indigènes.

L'idée principale sous-tendue par cet accord est que les législations nationales entravent le libre-échange. Donc, elles doivent être rendues inopérantes, bien qu'elles aient été votées par les représentants du peuple. L'ALENA va créer une juridiction qui ne sera soumise à aucun contrôle public. Elle pourra décider si la législation indigène, fédérale ou celle des États porte préjudice au libre-échange sans se soucier de savoir si cela portera préjudice à la population. L'irresponsabilité de cette juridiction a de graves implications pour les peuples indigènes d'Amérique du Nord et du Mexique.

Selon des chiffres de l'Indian Treaty Rights Committee of Chicago, les Indiens vivent sur des territoires qui abritent plus de 40 % des réserves de matières premières des États-Unis et du Canada. Ces terres traditionnelles peuvent être séparées en deux catégories : les réserves et les propriétés privées. Dans les deux cas de figure, les lois fédérales ont cherché à protéger quelque peu les décisions prises par les Indiens concernant l'utilisation

et la mise en vente de ces terres. Cependant, au Mexique, les peuples indigènes vivant sur des terres viables économiquement bénéficient d'une protection légale moins importante. Le président Salinas a même récemment abrogé les rares lois qui garantissaient les droits sur les terres ancestrales.

Les terres indigènes, riches en ressources, seront la cible des multinationales en quête de sites à développer. Sans aucun doute, l'ensemble des terres mexicaines traditionnelles seront à saisir. Au Chiapas, les spéculateurs ont déjà commencé à expulser des Mayas dans la perspective de la signature de l'ALENA !

L'avenir des Indiens du Canada et des États-Unis est également incertain. Si le Congrès ratifie l'accord, les lois qui permettent aux Indiens de vivre sur leurs terres ne suffiront plus à les protéger de l'avidité des grandes compagnies. Ces dernières auront accès aux meilleures terres, à l'eau, et aux ressources naturelles. Si le tribunal institué par l'ALENA estime qu'une loi accordant des droits sur les terres ancestrales entrave le libre-échange, alors, cette loi pourra être ignorée. Les gouvernements tribaux ne pourront plus contrôler la vente des terres et, par conséquent, on assistera certainement à une privatisation massive de celles-ci.

Les privatisations transformeront en biens de consommation les fruits de la terre. Par exemple, l'eau pourra être achetée, vendue, transférée et échangée sans égard aucun pour les revendications des Indiens sur cette ressource essentielle. L'ALENA encourage l'extension de projets hydroélectriques identiques à celui de la Baie James qui doit permettre d'acheminer les eaux canadiennes par le Mississippi jusqu'aux consommateurs américains et mexicains. Ce barrage a inondé les terrains de chasse traditionnels de la nation Cree, décimant au passage un grand nombre de caribous. La population a dû être relogée et subit un véritable cataclysme culturel.

Au cours de la rédaction de cet accord par Bush et les représentants de 2 000 entreprises américaines parmi les plus importantes, il n'a été fait appel à aucun membre des communautés indigènes. L'Accord ne contient aucune clause concernant les terres indigènes du Mexique. L'idée même de liberté de circulation, omniprésente dans cet accord, ne s'appliquera pas aux tribus séparées par des frontières nationales. Ainsi, les tribus Mohawk, Salish-Kootenai, Colville-Okanagan, Abenaki, Cocopa, Kamia, O'odham et Kickapoo ne pourront pas être réunies en dépit de l'intégration économique massive espérée par ces trois pays.

Diverses organisations indigènes ont dénoncé cet accord. La « Commission continentale des nations, organisations et peuples indigènes » (CONIC), qui chapeaute 26 organisations représentant plus de 2 500 communautés, et l'AIM ont l'une comme l'autre, dénoncé une telle offensive menée contre les revendications territoriales des Indiens.

Les conséquences de cet accord se feront sentir bien au delà de l'Amérique du Nord et du Mexique. Ce traité a institué la plus grande zone de libre échange dans le monde et laisse présager de la suppression pure et simple de lois élaborées démocratiquement qui protègent les territoires et leurs habitants. Le GATT, l'organisme mondial de décision en matière d'échanges, devrait prochainement reprendre son huitième round de discussions. Plusieurs questions qui y seront abordées (investissement, barrières sur les services, droits de la propriété intellectuelle) ont déjà été réglées dans l'ALENA. Si le GATT s'inspire de cet accord, nous allons tout droit vers une profanation lugubre des trésors naturels et culturels de la Terre. Nos territoires malades et fatigués ne pourront supporter une telle attaque contre leurs gardiens indiens.

Source : Abya Yala News.

Traduction : Olivier Mazaud

Black Hills : « le cœur de tout ce qui est »

La revendication des Nations sioux sur les Black Hills est au cœur du problème des traités signés entre les États-Unis et les Nations indiennes. Bien que ces traités conclus entre nations souveraines soient, selon la Constitution, la loi « suprême du pays », ils sont été constamment bafoués par le gouvernement américain.

Vers 1760, les tribus Tetonwan-Lakota appartenant à la « Nation des Sept Feux », la grande Nation sioux, avaient atteint le massif des Black Hills, un contrefort avancé des montagnes rocheuses, au cœur de la Grande Prairie américaine.

Les Lakota appellent les Black Hills « le cœur de tout ce qui est », le centre de la Création. Le peuple Lakota s'est vraiment « créé » au contact de ce lieu exceptionnel.

Les clans se déplaçaient autour des Black Hills au gré des saisons, selon le calendrier des rassemblements tribaux, des cérémonies et des chasses. Les vallées encaissées et riches en gibier abritaient leurs villages d'hiver. Au printemps avant de regagner les prairies, ils coupaient de jeunes arbres pour faire les perches des tipis. Les plus hauts sommets étaient utilisés pour les quêtes de vision. De nombreux pétroglyphes attestent à la fois du caractère sacré de ces montagnes et de l'ancienneté de leur occupation par les hommes, bien avant l'arrivée des Sioux. La cosmologie lakota liait les sites remarquables des Black Hills à certaines constellations du ciel d'hiver.

À partir des années 1850, la découverte de l'or en Californie attira des centaines de milliers d'immigrants dans les Plaines, que se partageaient environ trois cent mille Indiens et quelque soixante millions de bisons. En 1851, les Indiens avaient autorisé les Blancs à ouvrir des pistes à travers leurs territoires. Mais en août 1854, l'incident dit « de la vache du Mormon », délibérément provoqué par le lieutenant Grattam, donnait le signal de la guerre dans les Plaines du Nord. En 1868, les Sioux-Lakota et leurs alliés Cheyennes et Arapahoes signaient un traité de paix avec le gouvernement américain à Fort Laramie. La guerre que les Indiens des Plaines du Nord avaient mené pendant deux ans sous la

conduite du chef Oglala Red Cloud, avait réussi à faire reculer, pour un temps, l'invasion blanche. La piste Bozeman, par laquelle les émigrants se rendaient dans l'ouest, était coupée. L'armée avait dû abandonner plusieurs forts que les Indiens s'étaient empressés de détruire.

C'était pour les Indiens le bon moment de négocier. Le souci de préserver la vie des non-combattants et d'assurer un avenir à la tribu poussait les chefs à négocier. Les Indiens voulaient obtenir des garanties territoriales, s'assurer contre l'avancée des colons par un traité solennel qui, croyaient-ils, engagerait les États-Unis pour toujours. Le traité fut signé à l'automne 1868. Il reconnaissait aux Sioux un vaste territoire délimité à l'est par le Missouri, au sud par la rivière Niobrara, englobant largement vers



l'ouest le massif des Black Hills, *Paha Sapa* en langue lakota. Des avantages en nature, en particulier sous forme de distribution de nourriture, de vêtements, d'outils et de matériel divers leur avait été promis. Ceci devait permettre à ceux qui acceptaient de vivre auprès de ce qui allait devenir les « agences » des réserves, de s'initier au mode de vie des Blancs et en particulier à l'agriculture. Dans l'esprit des Indiens, ces avantages ne constituaient pas des cadeaux, mais une juste compensation pour les territoires qu'ils avaient dû céder au moment de la délimitation de la « Grande Réserve Sioux ». Tous les chefs qui avaient combattu victorieusement l'armée américaine ne signèrent

pas le traité de Fort Laramie. Le chef Brule Spotted Tail, puis Red Cloud, furent, pour les Sioux, les principaux signataires du traité. Mais des chefs aussi valeureux et suivis que Crazy Horse et Sitting Bull, ne pouvant se résoudre à perdre une partie de leur liberté, refusèrent de signer.

En 1874, en violation des termes du traité qui interdisait à tout Blanc d'entrer dans la Grande Réserve Sioux sans l'accord formel des Indiens, une expédition commandée par le lieutenant-colonel George Armstrong Custer pénétrait dans les Black Hills. Bientôt la nouvelle se répandit qu'ils y avaient trouvé de l'or ! Inutile de décrire la ruée qui suivit... L'armée, soucieuse d'éviter des ennuis avec les Indiens, essaya pendant un temps de dissuader les prospecteurs. Mais la pression était telle, tant sur le terrain qu'à Washington, que le gouvernement dû bientôt céder et admettre l'invasion des Black Hills par les mineurs et les colons. Des incidents éclatèrent lorsque les Indiens tentèrent de persuader les colons de partir. Red Cloud essaya de négocier, mais sans résultat. Sous la pression de milliers de prospecteurs avides, et avec la complicité des politiciens de Washington, les Sioux avaient perdu leurs montagnes sacrées.

Devant le refus des Lakota de louer les Black Hills, on s'achemina vers une annexion pure et simple. On allait « ouvrir les Black Hills à la Civilisation ». Mais il fallait voler les Black Hills... légalement. L'une des clauses du traité de Fort Laramie prévoyait que le territoire reconnu à la Nation Sioux ne pouvait être modifié qu'avec l'accord des trois-quarts des adultes mâles. Des émissaires du gouvernement tentèrent donc, durant toute l'année 1875, d'obtenir des signatures. On fit signer les métis, on fit signer des enfants, on offrit de l'alcool, on falsifia des signatures, sans parvenir toutefois à recueillir la quantité de signatures nécessaires. Des propositions d'achat furent faites aux Indiens qui les repoussèrent. Alors, pour faire céder les Sioux, le gouvernement employa les grands moyens : la famine. Privés de leurs moyens de subsistance traditionnels, les Indiens, en partie sédentarisés, étaient totalement dépendants des rations du gouvernement. Soucieux de sauver leur peuple, certains chefs cédèrent. Red Cloud déclara aux

représentants du gouvernement : « Vous voulez me forcer à accepter de vous vendre les Black Hills pour éviter aux États-Unis la honte de manquer à leur parole. »

En 1877, un acte du Congrès décidait de retirer purement et simplement les Black Hills de la Réserve Sioux. Tout ce grand territoire sur lequel tentaient de vivre les derniers Sioux libres qui avaient suivi Crazy Horse et Sitting Bull, était perdu. Au printemps 1877, au terme d'un hiver épouvantable passé à fuir l'armée qui les poursuivait sans relâche, et durant lequel nombre de femmes et d'enfants étaient morts de faim et de froid, le jeune chef Crazy Horse se rendait avec douze cents de ses partisans affamés et épuisés. Crazy Horse maintenait qu'« on ne vend pas la terre sur laquelle le Peuple marche. » En septembre de la même année, il était assassiné. Sitting Bull, après avoir passé quatre années de misère au Canada, surveillé par les soldats canadiens qui se contentaient de regarder les Sioux mourir de faim, avait regagné son pays en 1881, échappant de peu à la pendaison. Sitting Bull et Crazy Horse, avec les guerriers sioux et cheyennes, avaient pourtant un an plus tôt infligé à l'armée américaine sa plus cuisante défaite : l'écrasement du 7^e de cavalerie de Custer à Little Big Horn.

Les Lakota étaient maintenant des « Indiens de Réserves » que les missionnaires et les partisans de l'assimilation (n'hésitant pas à se proclamer « amis des Indiens ») s'efforçaient de déposséder de leur culture, de tout ce qui avait constitué leur fierté et leur vie.

En 1889, ce qui restait de la Grande Réserve Sioux était démantelé et morcelé en six petites réserves, conséquence de l'application du *General Allotment Act* (partage des terres tribales en propriété privée). En 1910, les États-Unis s'emparaient de la région de Martin (comté de Bennet) puis plus récemment d'une zone au nord de la réserve de Pine Ridge, afin d'y procéder à des essais militaires.

Les droits des Sioux sur les Black Hills

Les Lakota possèdent donc les Black Hills à plusieurs titres.

D'abord, ils y ont un « titre indigène » reconnu par la loi internationale, découlant d'une occupation longue et permanente. Le fait qu'ils en aient repoussé les tribus qui les occupaient avant eux, les Crows et les Kiowas, probablement, n'y change rien. C'étaient les Lakota, avec leurs alliés Cheyennes et Arapahoes, qui occupaient les Black Hills depuis plus de cent ans quand la question de la propriété a été posée.



D'ailleurs ni les Crows, ni les Kiowas ne réclament les Black Hills.

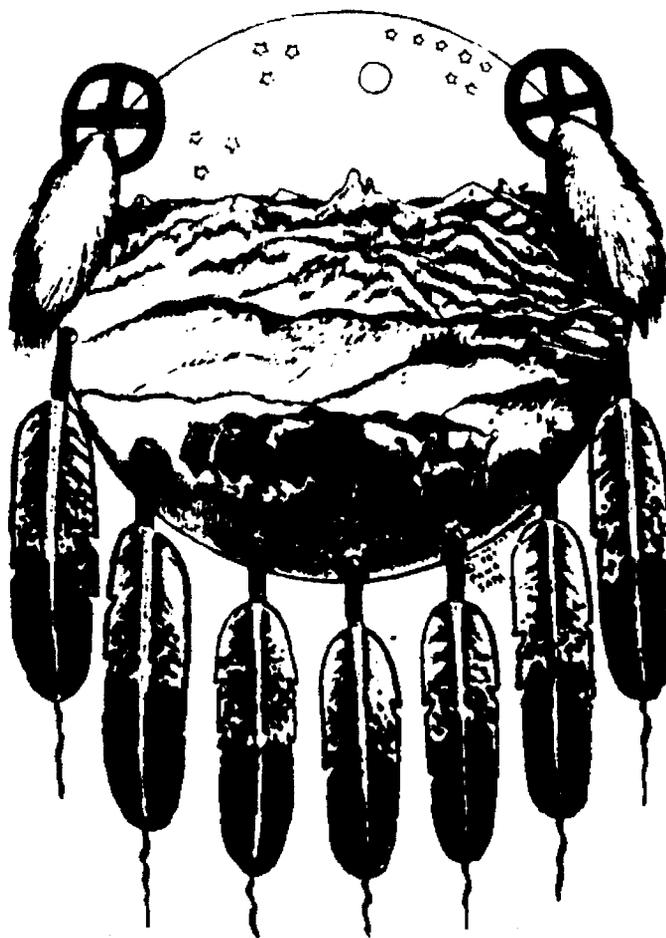
Ensuite, ils possèdent les Black Hills au terme d'un traité « signé entre deux nations souveraines », également reconnu par le droit international. C'est le traité de Fort Laramie, signé en 1868 et entériné par le Congrès en 1869. Les traités internationaux sont, ainsi que le reconnaissent les Américains, la « loi suprême du pays ».

Enfin, ils ont un « titre spirituel », comparable au lien qui existe entre le peuple d'Israël et le Mont Sinaï, les Musulmans et La Mecque, les Catholiques et le Vatican.

Le Black Hills Claim

En 1946, le Congrès des États-Unis instituait une commission spéciale chargée de régler une fois pour toutes les réclamations territoriales des tribus indiennes. Cette commission s'était donné pour poli-

tique de régler les problèmes uniquement par le versement d'indemnités. En 1977, la commission pour les revendications territoriales proposait aux Sioux 17,5 millions de dollars pour la saisie illégale des Black Hills en 1877. Cette somme représentait le prix de la terre en 1877, augmenté des intérêts simples. Les avocats des Sioux firent appel. En 1980, la Cour Suprême des États-Unis confirmait l'indemnisation des tribus Sioux pour la saisie illégale des Black Hills, déclarant que l'« on ne pouvait trouver d'action plus déshonorante dans toute l'histoire des États-Unis, mais qu'on ne pouvait revenir en arrière ». La Cour fit monter l'indemnisation à 105 millions de dollars, somme considérable que les avocats des Sioux se flattaient d'avoir obtenue, bien que les Sioux aient toujours exigé le retour des terres et non une indemnisation financière. Mais la commission, avec la complicité des avocats, comptait sur l'énormité de l'indemnité pour forcer la main aux Sioux (notons que les avocats devaient se partager 10 % de l'indemnité). Alors, les huit Conseils tribaux qui étaient impliqués dans le *Black Hills Claim* refusèrent l'argent et proclamèrent : « Les Black Hills ne sont pas à vendre ! »



Une étude historique et juridique approfondie du problème des Black Hills fut menée par les Lakota-Oglala (réserve de Pine Ridge) avec l'aide du *Lakota Treaty Council*, un groupe traditionaliste. Ce travail, présenté par Gerald Clifford et sa femme Charlotte Black Elk, dans le cadre du *Black Hills Steering Committee* aboutit à une proposition de loi qui, en 1985, fut présentée au Congrès par le sénateur Bill Bradley. Ce texte est connu sous le nom de Bradley Bill¹.

Le *Bradley Bill* demandait la restitution aux Sioux d'un septième de la superficie totale des Black Hills, soit environ 1,3 million d'acres². Cela ne concernait que les terres fédérales gérées par l'Office fédéral des forêts et non des propriétés privées. Il s'agissait de créer une sorte de « parc national sioux ». Le *Bradley Bill* prévoyait l'attribution nominale de lots individuels aux Sioux, en *free Property*, ce qui n'aurait certainement pas manqué de poser des problèmes... Il n'était pas question d'une occupation

repoussé, à cause de l'opposition des élus de l'État du Dakota du Sud au Congrès, soucieux de ne pas compromettre leur réélection dans un État où plus de 90% de la population s'opposait au *Bradley Bill*.

En 1989, la *Grey Eagles Society*, une association d'Anciens traditionalistes, présentait une nouvelle proposition de loi pour la restitution d'une partie des Black Hills à la nation sioux. Elle devint connue sous le nom de *Grey Eagles Bill*. Ce projet, comme le *Bradley Bill* demandait la restitution aux Sioux de 1,7 million d'acres de terres fédérales. Mais elle prévoyait l'attribution de ces terres *in trust* à la tribu, abandonnant l'idée de lots individuels. Elle exigeait une indemnité pour le reste du massif demeurant entre les mains des Blancs, ainsi que l'occupation « physique » par les Sioux de 20 % des terres restituées, essentiellement les sites ayant un caractère religieux.

Le *Grey Eagles Bill* fut soutenu au Congrès en 1990 par le sénateur Martinez, de Cali-

L'indemnité de 105 millions, celle dont les Sioux ne veulent pas, est restée entre les mains du Ministère de l'Intérieur et, placée en bourse, elle se monte maintenant à plus de 300 millions. Toutes sortes de pressions et de tentations sont exercées sur les Sioux pour leur faire accepter cet argent, c'est à dire « vendre les Black Hills ».

En 1992, le grand journal indien *Lakota Times* faisait une enquête auprès de ses lecteurs sur la question : « Voulez-vous l'argent ou la terre ? » Les résultats sont éloquentes : 88% des votants ont choisi la terre. Certains pensent que si un vrai référendum était organisé, les résultats seraient moins favorables. On peut seulement remarquer que pas une voix ne s'est élevée, pas une manifestation n'a eu lieu pour réclamer l'argent. Pourtant, la pauvreté est grande, le taux de chômage s'élève à 80 %. Mais les Sioux ne veulent pas vendre le cœur de leur nation, le pays pour lequel leurs ancêtres ont combattu.

Si les Sioux acceptaient l'argent de l'indemnisation, ils s'interdiraient à jamais la possibilité de réclamer la terre. C'est ainsi que la Commission pour les Revendications Territoriales Indiennes a escroqué de nombreuses tribus dans les années 50-60, en leur imposant une vente forcée de leur terres.

Les Black Hills sont d'un excellent rapport... pour les Blancs. L'État et les comtés se partagent les énormes revenus des coupes de bois. Les mines d'or sont prospères. Des mines d'uranium, maintenant fermées, polluent tout le flanc Est des collines et les eaux radioactives coulent vers Pine Ridge. L'industrie touristique exploite les très beaux sites naturels, et d'autres qui le sont moins, comme les statues géantes des présidents, au Mont Rushmore. Mais pour les Sioux, *Paha Sapa* est toujours le centre du monde, « le cœur de tout ce qui est ».

1. Bill : proposition de loi d'origine parlementaire
2. 1 acre = 0,4 hectares

Monique Hameau



Homestake Gold Mine (mine d'or dans les Black Hills). © Barbara Timm

effective des Black Hills par les Sioux, mais plutôt d'une reconnaissance formelle des droits des Sioux par les États-Unis. Malgré l'extrême modération des exigences indiennes et les garanties données aux occupants blancs des Black Hills, une forte opposition se fit jour parmi la population blanche du Dakota du Sud, attisée par une violente campagne menée par des organisations d'extrême droite.

Le <Bradley Bill> fut présenté au Congrès plusieurs années de suite, mais toujours

fornie, mais les élus de l'État du Dakota réussirent à le dissuader en 1991.

Aucune proposition de loi n'est actuellement discutée au Congrès pour la restitution des Black Hills aux Sioux. Il y a une certaine rivalité de personnes entre les promoteurs de chacune des propositions, mais la recherche d'un compromis est en cours. Les Sioux ont besoin d'un bon défenseur au Congrès. Ce sera peut-être le sénateur Ben Night Horse-Campbell, Cheyenne du Nord, le premier sénateur indien.

Une résolution présentée au sénat

Le 18 juillet 1994, une nouvelle résolution, demandant la restitution des Black Hills et le respect des droits religieux pour les Sioux, a été présentée au sénat américain, à Washington DC, par Dennis Banks, co-fondateur de l'American Indian Movement et les membres de la Nation Lakota ayant participé à la « Walk for Justice » en faveur de Leonard Peltier.

Les Northern Utes perdent leur souveraineté juridique

Depuis toujours, les tribus indiennes sont peu à peu dépouillées de leurs terres. On croyait cette période révolue.

La Cour suprême des États-Unis vient de rendre un jugement qui met plus des trois-quarts de la réserve Northern Ute sous le contrôle de l'État de l'Utah.

La majorité conservatrice de la Cour Suprême a pris cette décision par 7 voix contre 2. Le vote de la Cour s'appuie sur les décisions du Congrès de 1902 et 1905 qui autorisaient l'ouverture de la réserve aux colons blancs, en application de la loi Dawes.

L'acte de 1902 déclarait que les terres non attribuées aux Indiens en propriété privée étaient « rendues au domaine public ». Il faut bien comprendre que, juridiquement,



les terres des réserves appartiennent aux États-Unis, et non aux Indiens auxquels elles sont simplement concédées, le Congrès ayant la possibilité de les leur reprendre. La plus grande partie de la réserve ute s'était trouvée ainsi mise hors de la circonscription de la tribu.

C'est sur ces dispositions, vieilles de près d'un siècle, que l'Utah s'est fondé pour revendiquer les terres des Utes. La première tentative de l'Utah pour s'emparer de la réserve date de 1975.

En 1985, la 10e Cour d'appel déboutait l'Utah, déclarant que la réserve ute originelle n'avait pas été réduite. En 1986, la Cour suprême refusait de se saisir du cas. La tribu exerçait donc la juridiction civile et criminelle sur les Indiens de la réserve.

En 1993, l'Utah utilisa un délit commis par un Indien d'une autre tribu dans une localité située sur les terres « ouvertes à la civilisation » en 1905, pour poser à nouveau le problème territorial devant la Cour suprême de l'Utah, qui lui donna raison. La Cour suprême des États-Unis vient de confirmer ce jugement.

Le délinquant avait récusé la juridiction de l'Utah, déclarant qu'il était indien et qu'il relevait donc de la juridiction tribale. La Cour ayant déclaré que l'endroit où avait été commis le délit n'était plus « terre indienne », il était donc renvoyé devant une Cour de l'Utah. Le juge Blackmun fit, cependant, la déclaration suivante devant la Cour : « Les grandes Nations, comme les grands Hommes, doivent tenir parole, et nous ne pouvons prendre à la légère le fait que le Congrès ait rompu les promesses solennelles faites aux tribus indiennes. La Cour s'appuie sur une phrase ambiguë d'une loi qui n'a jamais été appliquée pour en conclure que le Congrès avait dû envisager une réduction la réserve d'Utah Valley.

Quand l'intention du législateur est ambiguë, les traités ou les accords doivent être interprétés au bénéfice des tribus. » [...]

Il y a 130 ans, le Congrès décidait que la réserve d'Utah Valley serait occupée exclusivement par les Indiens Utes. L'ouverture de la réserve en 1905 constituait une brèche considérable dans la promesse du Congrès, mais cette ouverture est insuffisante, à elle seule, pour éteindre les droits de la tribu. [...]

Selon notre jurisprudence, les terres où le délit a eu lieu sont des terres indiennes et l'Utah n'a pas autorité dans ce cas. »

Source : article de Bunty Anquoe, *Indian Country Today*, 2 mars 94

Terre Shoshone

Une délégation de la Nation Western-Shoshone comprenant les porte-parole des différentes bandes, ainsi que les sœurs Dann, a rencontré le ministre de l'intérieur Bruce Babbitt afin d'affirmer les droits territoriaux de la Nation. Ils ne veulent pas d'un règlement financier, mais de la protection de leurs terres et de leurs ressources naturelles, de leur liberté spirituelle, ainsi que de leurs droits de chasse et de pêche. La tribu exige qu'un moratoire soit placé sur la vente ou la location de ses terres et de son sous-sol.

Shoshones de californie

Une tribu shoshone de Californie demande que lui soit rendue une partie de ses terres traditionnelles situées à l'ouest du désert de Mojave. Elle vit actuellement sur un territoire de moins de 20 hectares situé dans le parc national de la Vallée de la Mort.

Les Western Shoshones portent plainte contre les États-Unis

En avril 1994, l'Indian Law Resource Center a porté plainte contre les États-Unis au nom des Western Shoshones et de la famille Dann pour la violation par les États-Unis des droits territoriaux reconnus à la Nation Western Shoshone par le traité de Ruby Valley de 1863. Le gouvernement américain avait déclaré obsolète par la suite d'une indemnisation non demandée - et non touchée - par les Western Shoshones pour des terres qu'il n'avaient, jusque là, jamais perdues. Il s'agissait en effet d'une vente forcée de leurs terres.

Par cette action en justice, le conseil de la Nation Western Shoshone, représenté par Raymond Yowell, exige la restitution de tous les droits territoriaux de la Nation Shoshone et s'oppose à ce que l'argent de l'indemnisation, que la tribu refuse, soit versé à titre individuel à des membres de la tribu.

(Cf. « Affaire Dann » - *Nitassinan* n° 34)

Equateur : troisième rencontre de la jeunesse autochtone

La Fédération des Shuar-Achuar d'Equateur nous informe que la troisième rencontre mondiale de la jeunesse autochtone aura lieu à Sucua (Equateur) du 11 au 17 décembre 1994. Après une première rencontre à Québec (Canada), puis à Darwin (Australie), c'est en Amazonie Equatoriale que se déroulera la prochaine rencontre. L'échange des différentes expériences permettra aux nouvelles générations de mieux appréhender le futur des Peuples Autochtones et formera des jeunes leaders indigènes. Pour soutenir cette rencontre (qui manque de moyens financiers), écrivez et envoyez vos dons à : Coordinacion nacional de la federacion Shuar-Achuar Domingo Comin 17-38 - Sucua - Ecuador.

Le combat d'une femme apache

Ola Cassadore Davis, grand-mère et activiste de 71 ans, dirige la Coalition Apache pour la Survie qui regroupe des hommes et des femmes-médecine, des Anciens de la tribu et des protecteurs de la nature ; tous œuvrant pour la préservation du Mont Graham, lieu sacré pour le peuple Apache et menacé par la construction d'un complexe astronomique¹

Anne Carl – *J'ai entendu dire plusieurs fois que vous étiez issue d'une longue lignée de femmes de caractère. Votre grand-mère Lena, par exemple, a fui les soldats américains pour se réfugier sur le Mont Graham où le chef Cochise l'a aidé à soigner une blessure au pied. Parlez-moi d'elle et des femmes qui ont inspiré votre combat...*

Ola Cassadore Davis – J'ai grandi auprès de cette grand-mère qui m'a appris beaucoup de choses. C'était une traditionaliste fervente, et aussi une femme-médecine très douée. J'avais environ six ans lorsque je me suis rendue avec ma grand-mère dans une petite église locale pour la fête du 1^{er} mai. Je jouais avec les autres enfants et on nous a distribué de la nourriture vraiment appétissante. J'avais faim, mais ma grand-mère m'a demandé de ne pas y toucher : « Je te dirai pourquoi lorsque nous serons rentrées à la maison ». De retour chez nous, elle a donné toute cette bonne nourriture au chien, puis elle m'a préparé un repas et m'a raconté l'histoire suivante.

Elle était encore une petite fille. Les Apaches vivaient sur l'ancienne réserve de San Carlos où ils avaient été déplacés après avoir dû quitter le Mont Graham, là où se trouve maintenant le barrage de Coolidge. Un homme d'affaires avait organisé un grand banquet à l'attention des Apaches. Les enfants n'étaient pas conviés à ce dîner et ma grand-mère resta à l'écart. Deux ou trois jours plus tard, des gens ont commencé à mourir. Certains étaient simplement retrouvés morts dans leur lit. Les parents de Lena ont péri, ainsi que beaucoup d'autres. Seuls ceux qui n'avaient pas pris part au dîner ont survécu. On avait tenté d'éliminer tous les Apaches.

Aujourd'hui encore, ils essaient de nous faire disparaître. L'Université d'Arizona est le « truc » en vogue actuellement à Tucson.

J'ai en mémoire cette histoire racontée par ma grand-mère et je me rends compte qu'il se produit la même chose aujourd'hui.

D'autres femmes ont également compté dans ma vie. Avant de me lancer dans ce combat, j'ai parlé avec ma tante, qui avait 107 ans à l'époque. Bien qu'elle eût reçu une éducation chrétienne, elle continuait à



Ola Cassadore Davis

croire au pouvoir du Mont Graham et à l'Esprit qui y réside. Elle m'a d'abord dissuadée parce que j'étais une femme. Il était préférable, selon elle, de laisser cette tâche à un homme. Je lui ai exposé mes motivations et je l'ai convaincue. Mais elle m'a mise en garde : le Mont Graham était une montagne sacrée et si je devais engager ce combat, j'aurais l'obligation de le mener jusqu'au bout. Elle m'a prévenu que j'aurais besoin d'aide. Je suis donc allée consulter une guide spirituelle, que j'ai rencontrée plusieurs fois. « Je crois que je vais arrêter ce travail », ai-je avoué un jour de découragement. Elle m'a emmené dans un « wickiup »² et là, elle a prié, son mari s'est mis à pleurer. Elle m'a dit : « Je vais te donner la force. Ta peur ne pourra plus agir. Tu as déjà gravi la moitié du chemin jusqu'à cette montagne ». Depuis, je me sens forte. Le Mont Graham m'a donné de la force, je n'ai pas peur. J'élèverai la voix contre quiconque tentera de se jouer de moi.

A. C. – *Vous considérez-vous comme un guide spirituel ?*

O. C. D. – Je n'ai pas cette prétention. Je crois en ce que je fais, c'est tout. Je suis quelqu'un de très humble. Mon père l'était aussi. Même s'il était un Chef, il ne parlait pas de lui en ces termes. Je suis comme mon père. Je travaille dur et je prie mon créateur de me donner de la force.

A. C. – *Je sais que des cérémonies religieuses ont lieu sur le Mont Graham. Comment savez-vous que c'est un lieu sacré ?*

O. C. D. – Je vais vous parler d'une dame aux grands pouvoirs spirituels, qui a, aujourd'hui, disparu. C'était une de mes meilleures amies. J'étais allée lui rendre visite avant de partir pour l'Italie². Elle m'a parlé du Mont Graham et m'a confié à quel point elle croyait en son pouvoir.

« Je veux que tu saches que le Mont Graham est sacré. Tout cela est vrai. Je le sais. Il y a longtemps, un docteur a fait sortir un bébé de l'hôpital car il ne pouvait rien faire pour le sauver. L'état de l'enfant était critique. Ses parents l'ont emmené sur le Mont Graham. Ils se sont arrêtés à la première source qu'ils ont rencontrée et ils ont baigné l'enfant dans l'eau froide. Ensuite, ils l'ont enveloppé dans une serviette, puis ils se sont assis et se sont mis à prier. Le bébé était inconscient et gardait les yeux clos. Ils l'ont baigné plusieurs fois. Soudain, arrivant de nulle part, un nuage est apparu, suivi du tonnerre et des éclairs. L'homme a dit : « Nos prières ont été entendues ». Ils ont quitté l'endroit. Pendant qu'ils descendaient de la montagne, le bébé a ouvert les yeux. La mère, demandant à s'arrêter, a donné le sein au nouveau-né qui n'avait rien mangé depuis longtemps. Elle l'a nourri un long moment jusqu'à ce que ses seins lui fassent mal. Aujourd'hui, cet enfant est devenu un homme-médecine et un « Esprit de la Montagne » (équivalent d'un « danseur à la couronne »). Mon seul espoir est que tous les Blancs puissent nous comprendre, comprendre notre manière de voir les choses.

A. C. – *Est-il exact que des membres de l'administration de l'Université d'Arizona ont essayé de faire de « bonnes actions » en direction des Apaches, espérant que vous alliez oublier ce qu'ils font au Mont Graham ?*

Peltier et les « prisonniers du rêve américain »

Dans un État de droit tel que les États-Unis, qui se déclare garant de la démocratie et des droits de l'Homme dans le monde entier, on peut s'étonner de l'existence de nombreuses injustices frappant principalement les minorités et notamment les Amérindiens.

Bien souvent la justice de ce pays se révèle un instrument répressif au service du gouvernement pour neutraliser, en criminalisant, ceux qui critiquent les inégalités de la société américaine et qui s'opposent au modèle du « rêve américain ».

C'est ce manque de justice qui maintient Leonard Peltier (l'un des plus anciens prisonniers politiques du monde) et de nombreux prisonniers amérindiens, noirs, portoricains, chicanos... dans d'odieux et inhumains pénitenciers fédéraux.

Nous vous proposons le témoignage de Bobby Castillo, membre de l'AIM¹ du bureau national de Freedom Now² et porte-parole international du LPDC³, présenté devant la commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève en février dernier.



DROITS DE L'HOMME

Témoignage de Bobby Castillo, porte-parole international de Leonard Peltier, concernant les droits de l'Homme de tous les prisonniers, quel que soit le motif de leur incarcération..

Monsieur le Président,

Le système judiciaire des États-Unis a rejeté les requêtes légitimes d'habeas-corpus de Leonard Peltier, Eddie Hatcher et d'autres Indigènes de façon irraisonnée, capricieuse et arbitraire. De plus, les emprisonnements abusifs et les violences envers les Indigènes sont courants, sans que, bien souvent, leur soit accordé de véritable procès. Ces pratiques illégales violent les droits élémentaires de tous les prisonniers et plus encore ceux des prisonniers politiques. Il existe des preuves irréfutables de ces violations. Je veux dire que les autorités pénitentiaires américaines permettent et parfois même encouragent ces violations inhumaines, perpétuant l'injustice jusqu'à nos jours.

On ne peut continuer à sous-estimer l'ampleur de ces traitements inhumains et dégradants et les nombreuses violations du droit à un procès équitable dont sont victimes les Indigènes. Je veux dire par là que les délits commis par le personnel pénitentiaire à l'encontre des prisonniers ne font jamais – ou si rarement – l'objet de poursuites judiciaires, bien qu'ils bafouent de manière flagrante les droits de l'homme, comme dans les cas de Léonard Peltier et Eddie Hatcher.

Le 9 novembre 1992, Ramsey Clark, ancien Ministre de la Justice et plus haute autorité judiciaire des États-Unis a présenté un document devant la 8^{ème} cour d'appel concernant l'affaire Peltier ; il démontre que les États-Unis mènent une guerre cachée contre l'American Indian Movement depuis

le début des années 70. Ce document gouvernemental dénonce clairement la campagne secrète et illégale de terreur et de violation des droits de l'homme qui a conduit à l'arrestation, au procès truqué, à la condamnation et à l'emprisonnement du plus ancien prisonnier politique amérindien aux États-Unis.

Pendant son procès, Leonard Peltier n'a été autorisé à faire comparaître aucun des témoins directs ni à présenter aucune des preuves qui l'auraient disculpé. Le gouvernement a, en fait, délibérément privé la défense d'informations essentielles, notamment du rapport balistique qui établit que Leonard Peltier n'a pas pu commettre les crimes dont on l'accuse. A ce jour, le gouvernement détient encore quelques 6 000 pages d'un document qui pourrait aider à



prouver l'innocence de Peltier. De plus, le 9 novembre 1992, le procureur Lynn Crooks a admis devant la cour qu'il ne savait pas et n'avait aucun moyen de prouver qui avait tué les deux agents fédéraux.

Le 14 décembre 1993, Leonard Peltier a

comparu devant le bureau des libérations conditionnelles. Celui-ci a déclaré qu'il devrait attendre encore 15 ans avant que soit reconsidérée une libération sur parole pour sa deuxième peine à perpétuité. Cette machination n'a servi qu'à afficher la détermination du gouvernement à garder Leonard Peltier sous les verrous jusqu'à la fin de ses jours.

Leonard a passé 18 ans en détention pendant lesquels il s'est vu refuser non seulement le droit à un procès équitable, mais aussi le droit fondamental aux soins médicaux, ce qui l'a rendu presque aveugle. Il a été détenu dans la tristement célèbre unité de contrôle de Marion où on lui a fait subir des traitements cruels, inhumains et dégradants, notamment l'absorption forcée de psychotropes sous couvert du programme de modification de la personnalité.

J'évoquerai aussi le cas d'Eddie Hatcher, Indien Tuscarora et première personne jugée sous le coup de la loi fédérale anti-terroriste de 1984. Lors de son procès, il ne lui a pas été permis de se faire assister par son avocat et il a dû de se défendre seul. Le juge qui présidait le tribunal ne l'a autorisé à présenter aucune des preuves ni aucun des témoins capitaux. Malgré cela, le jury l'a acquitté de toutes les charges. Pour la même affaire, l'État de Caroline du Nord a, par la suite, entamé contre lui une procédure pour kidnapping. Cette fois encore, Eddie s'est vu refuser le droit de se faire assister par ses quatre avocats et a été obligé d'accepter un avocat commis d'office.

Le 18 septembre 1991, il a été poignardé à quatre reprises par un autre prisonnier qui lui a perforé un poumon. Malgré la gravité de son état, le directeur de la prison a ordonné son transfert en retour de l'hôpital à l'infirmerie de la prison, où on ne pouvait

pas lui prodiguer les soins nécessaires. Son agresseur a par la suite informé le bureau d'enquêtes de l'État de Caroline du Nord et la presse que des cadres de la prison lui avaient demandé d'assassiner Eddie Hatcher. Ce cas dénonce une violation flagrante du droit de chacun à un procès juste et équitable.

Nous voulons aussi exprimer nos inquiétudes en ce qui concerne les détenus de la prison de Pelican Bay en Californie. Ceux-ci sont principalement mexicains, amérindiens et afro-américains.

Après avoir franchi la double clôture de chaînes de l'enceinte, surmontée de barbelés acérés et le champ de graviers monotone relié à un système d'alarme, on se retrouve dans un univers bétonné. Les cellules en béton, sans fenêtre, sont meublées de béton : un bureau fixe, un tabouret et une dalle pour dormir. Le monde s'arrête là.

Le monde des sens et de la raison est banni de l'unité de sécurité (SHU) de la prison d'État de Pelican Bay. Les sens sont engour-

dis par la privation de contact avec l'extérieur. Le soleil ne peut en aucun cas être aperçu, la lune et les étoiles sont des compagnons oubliés. Aucune photo d'êtres aimés n'est admise sur les murs des cellules. Il n'y a d'activités communes d'aucune sorte : pas d'école, pas de services religieux, pas de travail, pas de formation professionnelle. Le pire de tout, c'est que la plupart des 1 400 détenus passent vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans leurs cellules. Les principes de loi et de décence n'existent pas là où le soleil ne brille pas. C'est la « loi de la jungle » qui règne dans cet endroit d'absolute domination et de contention physique. Les gardiens organisent des gangs et infligent leurs propres punitions. Les règlements internes ignorent les normes établies du témoignage et de la preuve. Rechercher la justice en ce lieu, c'est comme essayer de courir sur des sables mouvants. Les 1056 cellules de cette super-prison de sécurité maximum sont certainement la fin du monde pour les prisonniers.



NATIONS UNIES

Nous demandons à la Commission de considérer plus sérieusement ces faits et d'examiner de plus près la façon dont sont jugés et traités les prisonniers politiques indigènes et les prisonniers aux États-Unis en général.

Merci, Monsieur le Président.

1. AIM : American Indian Movement
2. Freedom Now : Commission nationale de soutien aux prisonniers politiques aux USA
3. LPDC : Comité de Défense de Leonard Peltier

Traduction : Christine Nowian.

Le soutien à Leonard Peltier s'intensifie

26 juin, « Journée internationale de protestation contre l'emprisonnement de Leonard Peltier ».

À Washington DC, environ 3 000 personnes venues du monde entier se sont réunies au parc Lafayette devant la Maison Blanche pour demander la libération de Leonard Peltier. La France était représentée par un responsable de l'association INCA de Saint-Étienne, venu spécialement pour participer à cet événement. Tout au long de cette journée se sont succédé les discours de nombreuses personnalités et des prières prononcées par madame Alvina Showers, la mère de Leonard, Dave Chief, un ancien de la réserve de Cheyenne River, et par le chef traditionnel Joe Chasing Horse (tous trois membres de la nation Lakota). Le même jour en Italie, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées devant l'ambassade des États-Unis à Rome.

Le lundi, une manifestation de soutien à Leonard s'est déroulée à Bern, en Suisse, et a abouti à l'ambassade américaine. La veille, un concert de soutien était organisé par l'ASNA à Genève.

Le 28 juin, un représentant de Nitassinan-CSIA a été reçu, une fois de plus, à l'ambassade des États-Unis à Paris pour exprimer notre soutien et demander la libération de Peltier. Monsieur Prillaman, attaché à la communication de l'ambassade, a pris



connaissance de notre nouvelle résolution, basée sur les développements récents de l'affaire, ainsi que de notre demande réitérée en faveur de la grâce présidentielle. Il s'est ensuite engagé à transmettre ces nouveaux documents à la Maison Blanche, au Département de la Justice. Il nous a également remis une lettre, datée du 13 juin 1994 et envoyée par une responsable du Ministère de la Justice à Washington DC, madame Margaret Colgate Love (elle-même chargée de l'affaire Peltier), nous informant que tous les documents, résolutions, pétitions etc. présentés par Nitassinan-CSIA lors de nos précédentes entrevues à l'ambassade des États-Unis, étaient officiellement inclus dans le dossier de recours en grâce présidentielle pour Leonard.

Dans la même période, une femme Lakota de la réserve de Pine Ridge, madame

LaVonne White a entamé une grève de la faim en faveur de Leonard. Elle a tenu à effectuer ce geste pour rendre hommage à Peltier et pour le remercier de l'aide qu'il a apporté aux Sioux Lakota du village d'Oglala dans les années 70 et pour demander sa libération à monsieur Clinton.

« Walk for justice »

Le 15 juillet, « la marche spirituelle pour la justice » organisée par Dennis Banks, après avoir couvert plus de 6000 km à travers les USA, d'Alcatraz (Californie) à Washington DC, s'est terminée au « mémorial du président Lincoln », non loin de la Maison Blanche en présence de plusieurs militants de l'AIM, de madame Viola Hatch (Arapaho/Cheyenne), présidente de Conseil tribal et gardienne des flèches sacrées cheyennes, de Lisa Faruolo du LPDC et de nombreuses personnalités du monde culturel et artistique.

Le 16 juillet, un concert en l'honneur des marcheurs et en soutien à Leonard Peltier s'est déroulé à Washington avec la participation de Kris Kristofferson, Shoukichi Kina (venu spécialement du Japon), Paul Carlos, le groupe Red Thunder, plusieurs groupes traditionnels amérindiens et japonais etc. La journée s'est terminée par une marche jusqu'au « mémorial de la guerre du Vietnam » et une cérémonie en faveur des

guerriers amérindiens et de Leonard Peltier (prisonnier de guerre - Prisoner Of War). Il faut noter la visite surprise du poète sioux-santee, et ancien porte parole de l'AIM, John Trudell à cette manifestation.

Le 18 juillet, les 730 000 signatures, recueillies lors de la marche et demandant la grâce présidentielle pour Peltier, ont été remises lors d'une rencontre organisée au Sénat américain. Les représentants indiens ont également présenté un document de 20 pages concernant plusieurs problèmes affectant les populations amérindiennes des USA (Peltier, Mont Graham, Big Mountain, droits religieux...). Les sénateurs Wellstone (Minnesota) et Ben Nighthorse Campbell (Colorado) ont ensuite pris la parole et répondu aux questions au nom du gouvernement américain.

Au vu de la campagne grandissante en faveur de la libération de Peltier, le FBI a fait publier un article diffamant à l'encontre de Leonard, le 15 juillet dans le quotidien *Washington Post*. Cet article, qui a coûté 13 000 \$ au FBI demande que Peltier ne soit jamais libéré, qu'il finisse sa vie en prison et exhorte le président Clinton à ne pas lui accorder la grâce présidentielle. Suite à la parution de cet article, le *Washington Post* a reçu de nombreuses lettres de protestation. Pour se racheter, et peut-être dans un souci d'objectivité, le *Washington Post* a envoyé un reporter amérindien au pénitencier fédéral de Leavenworth, le 12 septembre dernier (date de l'anniversaire de Leonard) pour que celui-ci réalise une interview

de Peltier et rédige un article un peu moins partial.

Bobby Castillo, représente le LPDC à l'ONU

Fin juillet, Bobby Castillo était de nouveau présent au siège des Nations-Unies, à Genève, afin de participer à la nouvelle session du groupe de travail sur les populations indigènes, où il a présenté une nouvelle fois l'affaire Peltier. Bobby a longuement discuté avec les délégués de Nitassinan-CSIA, Catherine et Fabrice, présents eux aussi à Genève, ainsi qu'avec d'autres comités de soutien européens et il a décidé de lancer le projet d'une marche en Europe en faveur de Peltier et des peuples Amérindiens du nord au sud. Nous vous tiendrons au courant des développements de cette initiative.

(*Nitassinan* tient à remercier Anne Françoise et toute l'équipe de l'ASNA pour s'être occupée des deux représentants de notre association à Genève.)

De nombreuses actions sont prévues

• Grève de la faim

Le 1^{er} octobre, plusieurs personnes regroupées au sein de *People's fast for justice* entament une grève de la faim de 11 jours devant la prison où est incarcéré Leonard pour demander qu'il soit libéré, et que l'on débaptise la « journée Christophe Colomb » pour la déclarer « journée des peuples indigènes ».

Cette action prendra fin le 12 octobre par un grand rassemblement devant le pénitencier fédéral de Leavenworth (Kansas).

• Marche vers la frontière

Du 17 au 23 octobre, se dérouleront des marches vers la frontière américano-canadienne, organisées par le comité de soutien à Peltier de la région nord-ouest (LPSG Northwest - Tacoma).

De nombreux Amérindiens et supporters de Peltier partiront simultanément des USA et du Canada et se rencontreront à la frontière des deux pays pour exprimer leur soutien au plus ancien prisonnier politique amérindien, et pour protester contre l'extradition illégale du Canada dont Peltier a été victime en 1976.

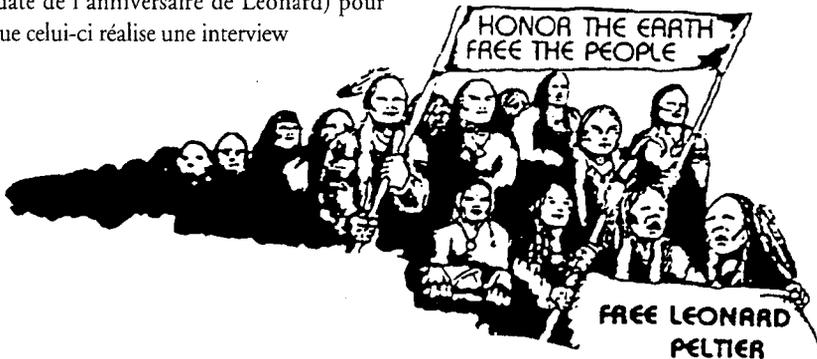
• Rencontre de femmes

Du 24 au 26 octobre, une rencontre de femmes amérindiennes, afro-américaines, chicanos, anglo-américaines, et asiatiques, « Mothers for all colors caravan » se déroulera à Washington DC en faveur de la libération de Peltier. Cette action regroupant des grand-mères, des mères et des sœurs « des quatre directions » est organisée par le LPDC et la fondation « Walk For Justice ». En effet, les femmes ont traditionnellement la responsabilité de préserver les générations futures et ce sont souvent elles qui élèvent leur voix le plus haut pour dénoncer les injustices, étant elles-mêmes victimes de nombreuses discriminations.

Le 25 octobre, il est prévu un rassemblement de femmes au « mémorial de la guerre du Vietnam » puis une manifestation remontera Pennsylvania Avenue pour aboutir au parc Lafayette en face de la Maison Blanche où une entrevue avec le président Clinton et sa femme Hilary sera sollicitée.

Le 26 octobre, les différentes délégations se sépareront pour rencontrer sénateurs, membres du congrès et représentants du département de la justice et demander la libération de Peltier.

*Pour Nitassinan / Action Leonard Peltier (France)
Sylvain Duez-Alesandrini.*



Vous aussi agissez !

Continuez votre mobilisation en faveur de Leonard Peltier. Écrivez, téléphonez, faxez au président Clinton pour lui demander d'accorder la grâce présidentielle à Leonard Peltier.

President Bill Clinton
The White House
1600 Pennsylvania Avenue
WASHINGTON DC 20 500
USA

Tel : (202) 456 11 11 - Fax : (202) 456 24 60

Agissons ensemble pour que cette injustice prenne fin au plus vite. Exigeons aussi la libération de Peltier en écrivant à :

Janet Reno, Attorney General
10th & Constitution Ave - NW
WASHINGTON DC 20 530
USA

Tel : (202) 514 21 01

Fax : (202) 514 46 99

et à Jamie S. Gorelick, Deputy Attorney General (même adresse).

(Continuez à nous commander notre pétition pour la libération de Leonard Peltier, en nous envoyant une enveloppe timbrée à votre adresse.)

Mexique : les Zapatistes garants de la démocratie

Depuis le début de l'année, les insurgés mayas du Chiapas revendiquent le droit à la terre et de meilleures conditions de vie pour les Indigènes du pays, mais également pour le peuple mexicain tout entier. Ils veulent l'établissement d'une véritable démocratie et dénoncent les fraudes électorales du parti au pouvoir, le PRI. Les élections présidentielles du mois d'août dernier se sont déroulées sous haute surveillance...



Quelles ont été les conséquences du soulèvement zapatiste sur la société mexicaine ? Le célèbre écrivain mexicain Carlos Fuentes donne une réponse : « Le Chiapas nous oblige à devenir démocrates ». L'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) a séduit grâce à ses propos, ses revendications, son mystère, mais aussi par son style inédit.

L'EZLN est la première guérilla post-communiste, elle ne se réfère pas aux idéaux révolutionnaires latino-américains, mais se base principalement sur les systèmes socio-politiques amérindiens et la démocratie participative. C'est aussi l'une des premières à suspendre ses actions militaires après quatorze jours de combat, démontrant ainsi que son but était d'abord de se faire entendre en créant un choc dans la société mexicaine et non en s'engageant dans une guerre d'usure. En parallèle à l'action des Zapatistes, de nombreuses organisations indigènes du Chiapas ont commencé à se réapproprier et à occuper fermes et territoires appartenant jusqu'alors aux riches propriétaires.

Un autre fait marquant est le besoin de l'EZLN de consulter sa base. A la fin des négociations de San Cristobal de las Casas, les zapatistes ont entamé une période de consultations dans les communautés indiennes du Chiapas, qui a duré près de trois mois, pour qu'elles puissent se prononcer sur les propositions du gouvernement. Le 12 juin, dans un communiqué, le Comité Révolutionnaire Indien, commandement de l'EZLN, déclarait que les communautés consultées rejetaient à 97,8% ces propositions. Un gel des actions militaires de l'EZLN était alors déclaré jusqu'aux élections présidentielles du mois d'août.

La Convention Nationale Démocratique

Fin juillet, les zapatistes décident de ne pas s'opposer à l'organisation du scrutin dans les zones de conflit et appellent à voter contre le parti au pouvoir depuis 65 ans, le Parti

Révolutionnaire Institutionnel, menaçant de reprendre le combat si de nouvelles fraudes intervenaient.

Le sous-commandant Marcos, porte-parole de l'EZLN, propose alors, une grande réunion des démocrates et opposants au régime en place, qui se tiendrait dans le Chiapas, quelques semaines avant les élections. Dans une lettre adressée à Carlos Fuentes, Marcos déclare : « Pour que les armes se taisent, il faut que les idées parlent plus fort que les balles ».

La Convention Nationale Démocratique (CND), conviée par l'EZLN, se déroule du 7 au 9 août à San Cristobal et puis au cœur de la jungle, dans la zone contrôlée par les insurgés à Aguascalientes, où les zapatistes ont construit un amphithéâtre maya en bois à flanc de coteau. Environ 6 000 délégués issus des secteurs civils et de diverses organisations indigènes y participent, se prononçant clairement pour un changement démocratique par la voie pacifique et appelant à voter contre le PRI.

Les élections mexicaines

Le 21 août, les élections présidentielles et législatives mexicaines se sont déroulées dans un calme relatif et sous haute surveillance, puisque plusieurs dizaines de milliers d'observateurs avaient, pour la première fois, été accrédités par les autorités électorales.

L'EZLN avait pour sa part appelé ses sympathisants à « maintenir le calme » et à se tenir « en assemblée permanente » pour examiner les résultats du scrutin et ses conséquences.

Le 22 août, alors que les élections se poursuivaient, des incidents ont été signalés, dans des bureaux de vote à cours de bulletins, à Guadalajara, à Mexico et dans le Chiapas.

À la grande déception des milieux populaires, le candidat du PRI, M. Ernesto Zedillo a été élu président, bien que l'Alliance Civique, un des principaux groupes d'observateurs du scrutin ait émis des réserves sur le déroulement des élections.

Cuauhtemoc Cardenas, candidat du Parti de la Révolution Démocratique (PRD), de ten-

dance centre gauche, a appelé dès le lendemain à des manifestations dans tout le pays afin de protester contre les fraudes électorales. Cet appel a été suivi par de nombreux partis d'opposition et plusieurs organisations indigènes. La CND, quant à elle, a invité le peuple mexicain à la « résistance civile ». Pendant tout ce temps, l'EZLN ne diffusait aucun communiqué. Ce silence était pesant et inquiétait le Mexique tout entier.

Le président élu, Ernesto Zedillo, s'engageait, lui, à rechercher le dialogue avec l'opposition politique et à prendre une certaine distance avec sa formation, le PRI. Il préconisait un « grand pacte national pour combattre la pauvreté » et promettait de s'attacher à résoudre pacifiquement le conflit du Chiapas.

Regain de tension au Chiapas

Dans la même période, on élisait un nouveau gouverneur dans le Chiapas. Malgré des prévisions donnant le candidat de centre gauche gagnant, c'était encore une fois, le représentant du PRI qui emportait le siège de gouverneur de l'État.

Le 28 août, quelque 5 000 personnes, pour la plupart des Indiens, ont défilé dans les rues de San Cristobal pour dénoncer à nouveau la fraude électorale. Des rassemblements similaires ont eu lieu dans d'autres villes et ont réuni plusieurs milliers d'Indiens.

Quelques jours plus tard, l'EZLN sortait de son mutisme en demandant, dans un communiqué, la démission du candidat du PRI et menaçait de reprendre les hostilités dans le cas contraire.

Les organisations indigènes paysannes et civiles du Chiapas ont entamé à petite échelle une nouvelle série d'actions : récupération de terres, barrages de routes, occupations de mairies et prises de stations de radio, afin de faire connaître la situation dans le Chiapas.

On entend, encore aujourd'hui, le galop de la monture du fantôme de Zapata à travers les forêts du Chiapas...

Sylvain Duez-Alesandrini

La forêt Ashaninka à feu et à sang

Cinquante mille Ashaninkas, c'est-à-dire « ceux qui sont des hommes », vivent au Pérou dans les régions forestières centrales le long des fleuves Ene, Tambo et Pichis. Depuis 1989, leurs communautés sont détruites par l'affrontement entre le gouvernement et les mouvements de guérilla communiste. Aujourd'hui, otages du conflit et menacés de génocide, ils tentent de définir une politique autonome.



En 1989, Alejandro Calderón, chef ashaninka, est assassiné par le « Mouvement Révolutionnaire Tupac Amaru » (MRTA) qu'il se refusait à rallier. La même année, le Sentier Lumineux (PCP-SL) saccage la mission franciscaine, considérée comme un obstacle, et cherche à assujettir les « masses indiennes » pour établir une tête de pont dans le département de Junin, proche de sa base d'Ayacucho. Il massacre les familles restées dans les villages indiens. 25 000 Ashaninkas s'enfuient dans la forêt et abandonnent leurs champs de maïs, de manioc et de bananes à la guérilla.

Constitution péruvienne

Extrait du Chapitre VI de la Constitution du Pérou, adoptée par le référendum du 31 octobre 1993, traitant du régime agraire et des communautés paysannes et autochtones :

Article 88 : L'État soutient en priorité le développement agricole. Est garanti le droit de propriété sur la terre de forme privée ou communale ou de toute autre forme associative. La loi peut fixer les limites de l'extension de la terre selon les particularités de chaque zone. Les terres abandonnées, après disposition légale, tombent dans le domaine de l'État pour être vendues en adjudication.

Article 89 : Les communautés paysannes et autochtones ont une existence légale et la personnalité juridique. Elles sont autonomes dans leur organisation, pour les travaux communaux et pour l'usage et la libre disposition de leurs terres, comme en matière économique ou administrative, dans le cadre établi par la loi. La propriété de leurs terres est imprescriptible, sauf dans le cas d'abandon prévu à l'article précédent. L'État respecte l'identité culturelle des communautés paysannes et autochtones.

Razzias, autodéfense et réfugiés

Munis d'arcs et de flèches, les communautés du fleuve Tambo s'organisent et repoussent les assauts sendéristes. La pièce maîtresse de leur dispositif de défense est le belvédère de Poyeni, village de 400 habitants qui a recueilli 2 000 réfugiés.

En février 1990, 80 chefs ashaninkas décident de lever une armée.

En mai 1991, l'armée péruvienne pénètre dans la région et distribue de vieux fusils à l'armée Ashaninka.

En juin 1991, les réfugiés commencent à quitter leurs abris de fortune dans la forêt et se dirigent par petits groupes vers les fleuves ; 1 800 d'entre eux, rejoints par 2 000 colons chassés de leurs fermes, s'établissent près des bases militaires. Ils sont mal accueillis par l'armée qui refuse de construire des pistes d'atterrissage pour l'acheminement de vivres et de médicaments. Les enfants des réfugiés meurent de maladies éradiquées au Pérou, telles que la polio ou la coqueluche.

Des massacres annoncés

Le 14 août 1993, une quarantaine de sendéristes exécutent 6 paysans dans la communauté de Santa Clara. Le lendemain, l'armée rassemble la population du village de Mazamari et appelle à la formation de groupes d'autodéfense (ronderos) contre le MRTA et le PCP-SL.

Dans la nuit du 18 août, des hommes en armes se présentant comme des ronderos, accompagnés d'un nombre important de guerriers ashaninkas en vêtements traditionnels (cushmas) massacrent, dans 9 villages, 87 colons mais aussi des Ashaninkas. L'armée accuse le PCP-SL et alerte l'opinion internationale en se proclamant le défenseur des Indiens.

Cette défense s'était pourtant avérée inefficace lors du raid. En effet, les villages attaqués ne sont éloignés que d'une quinzaine de kilomètres de la seule base policière anti-

subversive du Pérou, construite en 1965, date de l'élimination de la guérilla trotskiste, et qui regroupe 400 policiers (les sinchis). De plus, 4 bases militaires, fortes de 500 soldats, entourent ces communautés. Or les massacres ont duré une nuit entière et ont été perpétrés par des dizaines d'acteurs sans aucune intervention ou secours policiers. Les villages n'ont aucun moyen rapide de prévenir les bases censées les protéger, et ne disposent pas d'armes pour se défendre.

Les Ashaninkas piégés

Dramatique paradoxe, le massacre a été commis en partie par des Ashaninkas. En effet, depuis 1991, plus de 10 000 Ashaninkas sont concentrés dans des camps de travail du PCP-SL, appelés « territoires libérés » ou « bases d'appui ouvertes ». Ils sont contraints de participer à des expéditions punitives jusque dans les villages andins.

Au début des années 1980, le Président Belaúnde Terry transformait la zone forestière centrale du Pérou en aire de colonisation. Les colons se sentaient d'autant plus menacés que les indiens, conformément à la Constitution de 1994, perdaient les terres qu'ils avaient dû fuir pendant la guerre.

L'armée, consciente de ces spoliations, n'accorde aucune confiance à l'armée ashaninka et se munit de fusils d'assaut quand le président Fujimori, déguisé en Indien, termine ses visites en pays Ashaninka. Elle soupçonne les Ashaninkas d'aller renforcer les rangs du PCP-SL qui tente de les séduire par un discours millénariste, et préférerait les cantonner dans des réserves ou les laisser se faire massacrer par leurs frères.

Malgré tout, des Ashaninkas tentent d'échapper à cette extermination programmée et organisent les différentes communautés autour d'un seul mouvement d'autodétermination.

Laura Aguilar et Fabrice Mignot

Guyane : l'essor du mouvement indien

Au mois de décembre 1993, Nitassinan s'est entretenu avec Alexis Tiouka, l'un des responsables de la Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane, créée en 1990, et l'un des fondateurs de la première association amérindienne en 1981. Alexis Tiouka insiste sur l'ignorance de la France métropolitaine des modes de vie et des problèmes des minorités indiennes et noires marrons de ce département français singulier.

Alexis Tiouka - Je suis Galibi, mais depuis deux ans, le mot est désormais Kaliña, parce que Galibi n'est pas la vraie appellation de notre communauté. On s'est battu avec les scientifiques pour faire adopter le mot Kaliña qui veut dire Homme. Galibi est d'origine Portugaise.

Nitassinan - *Y a-t-il un rapport avec les Kariña du Venezuela ?*

A. T. - Nous avons eu une discussion avec eux. Pour essayer de souder cette relation, ils se sont aussi appelés Kaliña car Kariña est trop dévié de l'espagnol.

N. - *Quelle est ton organisation ?*

A. T. - Entre 1978 et 1980, j'étais à Paris avec mon frère Félix, le président actuel de notre association. Nous avons changé car nous avons eu beaucoup de contacts avec d'autres Amérindiens. En 1981, on a monté une association loi 1901 : « l'Association des Amérindiens de Guyane ». C'était la seule association amérindienne. En 1984, nous avons organisé son premier congrès. Tout le monde en parlait. Le président de l'association a fait une déclaration au gouvernement français. Le préfet, qui était présent, s'est levé et a quitté la salle. Par la suite, des gens de la préfecture ont exercé des menaces et des pressions psychologiques sur les gens de l'association, parce qu'ils considéraient que les Amérindiens avaient un caractère très faible. Mais on ne s'est pas laissé faire. Maintenant nous sommes 32 associations réparties dans les 6 communautés. Nous avons alors créé la Fédération des Amérindiens de Guyane, il y a 3 ans. Avec cette fédération, nous sommes mieux reconnus au niveau international. Elle a été représentée au Brésil, à Quitao, en Malaisie, à la Dominique,



Alexis Tiouka/FOAG

au Costa Rica, au Guyana, au Venezuela. En très peu de temps, nous avons eu une grande ouverture sur l'extérieur. Il y a une méfiance des autorités lors de chacune de nos sorties : un Amérindien qui prend l'avion, c'est louche ! Pour la sixième assemblée des peuples de l'Oyapock, nous étions une délégation de la fédération avec un chef coutumier traditionnel ; la fédération avait loué un avion. Après une heure de vol, la police de l'air et des frontières a demandé à l'avion de se poser à Rochambeau (NDLR : aéroport de Cayenne) pour nous questionner et vérifier nos papiers.

N. - *Comment s'est déroulée la colonisation en Guyane ?*

A. T. - Elle a commencé au début du XVI^e siècle avec les Anglais, les Portugais puis les Français. Ces derniers sont arrivés sur les rivières de l'Approuague et de l'Oyapock. La plupart des Amérindiens vivaient dans cette zone. Ils étaient 30 000 à l'arrivée des Européens. Au début du XIX^e siècle, il n'y en avait plus que 6 000. Les Jésuites ont fait des colonies comme à Kourou ; ils essayaient de rassembler toutes les populations amérindiennes. C'était le génocide total. Beaucoup de gens ont fui vers le Maroni, voulant même passer au Surinam. C'est pourquoi la frontière actuelle est artificielle puisqu'on retrouve des Kaliña au Venezuela. D'autres Amérindiens ont fui au Brésil. La Guyane s'est vidée.

N. - *Les Français voulaient faire de l'agriculture en Guyane...*

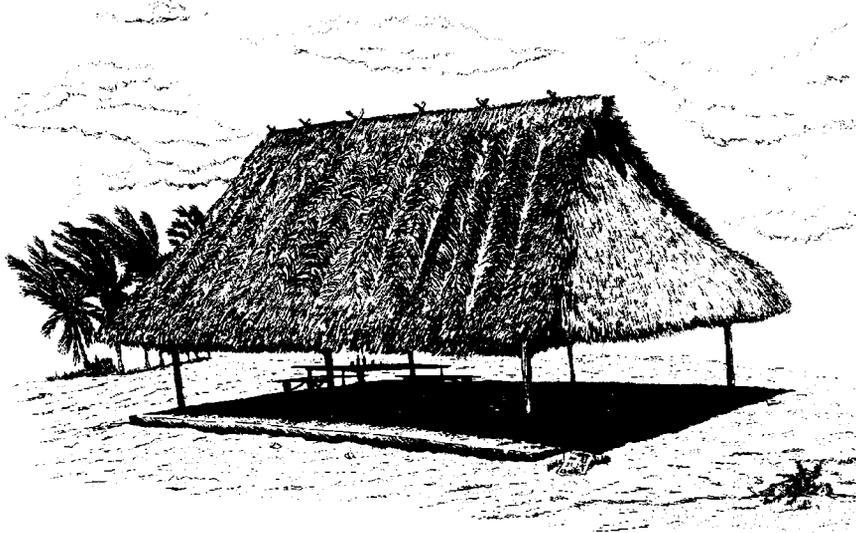
A. T. - Ils ont tenté de soumettre les Amérindiens au travail forcé mais les Amérindiens ont toujours refusé. Sur le mont Ouanari, on voit encore des sites où il y a des essais de cultures, type polders, que les Jésuites avaient introduites à l'époque où les Amérindiens devaient travailler dans les plantations, mais cela n'a rien donné.

N. - *Des territoires ont-ils été définis pour les Amérindiens ?*

A. T. - À la fin des années 1960, un arrêté préfectoral a tenté de limiter l'installation des gens à l'intérieur du pays. Les élus locaux, des Noirs créoles, ont mal compris et demandé pourquoi il fallait couper la Guyane en deux. C'était en fait dans le but de préserver les communautés amérindiennes de l'intérieur : Wayanas, Wayampis et Emerillons. Jusqu'à présent, cela n'a pas été remis en cause mais en 1992, les nouveaux élus locaux ont reposé la question au préfet car ils veulent soi-disant développer l'intérieur du pays. Ce développement veut dire la marginalisation ou la disparition de petites communautés. Nous avons protesté contre cette démarche. Nous voulons régler le problème foncier chez les Amérindiens.

N. - *Qui détient le pouvoir politique en Guyane ?*

A. T. - Le pouvoir politique guyanais est



composé uniquement de Noirs créoles. Ils veulent exploiter l'or et le bois. A ma connaissance, l'exploitation forestière n'a jamais rien donné. Pour le riz, actuellement, c'est pareil. C'est un financement européen, mais ce sont des Surinamiens qui font ce type d'agriculture en Guyane. Les élus veulent exploiter l'or qui se trouverait dans les montagnes du sud du pays. Une entreprise canadienne, Golden Star, a déjà fait une étude d'impact. Ils gagneront de l'argent, mais ne verront jamais les conséquences sur le milieu naturel et sur les Amérindiens qui vivent là-bas. L'or attire tout le monde. Tous les Brésiliens vont venir. En Guyane, il n'y a pas de frontière.

N. - *Les Amérindiens de Guyane ont-ils déjà des problèmes avec les orpailleurs, comme au Brésil ?*

A. T. - Oui, sur l'Oyapock et le Litavi, il y a un problème de mercure. Les derniers relevés sont supérieurs à la normale. Or, les Amérindiens pêchent dans l'eau des rivières et ne mangent que du poisson. Les orpailleurs utilisent les rivières comme des boulevards. L'orpaillage est apparu il y a une dizaine d'années sur l'Oyapock, avec les Brésiliens. Un Brésilien a raconté qu'il avait trouvé dix kilos d'or dans l'Oyapock. En quinze jours, on a assisté à une ruée de chercheurs d'or avec des barges. À St-Jean, c'était le Far-West. Les Amérindiens étaient attirés par ce commerce. Ils y ont un peu participé ; il y a eu des conflits. Cela a augmenté les tensions chez les Wayampis de l'Oyapock pour des raisons d'argent. De plus, l'État avait instauré le RMI sans consultation. L'Amérindien pensait qu'on lui donnait de l'argent, donc qu'il n'avait plus à travailler. Il ne faisait plus son abattis, n'allait plus à la pêche ; il suffisait de traverser le fleuve pour aller acheter quelques

boîtes au Brésil. Nous avons protesté contre le RMI pour que cet argent soit mis dans une caisse commune. Sur le littoral, le RMI a surpris tout le monde, mais nous avons été les premiers en contact avec la « civilisation » alors nous savons utiliser l'argent. Il a servi, par exemple, à payer les études des enfants.

N. - *Tu disais que les Amérindiens ne mangent que du poisson, n'y a-t-il plus de chasseurs ?*

A. T. - La viande, on n'en trouve plus. Il faut aller très loin en forêt. Des Noirs créoles utilisent des Brésiliens comme « chasseurs professionnels », mais ils ne connaissent pas la forêt. Lorsqu'ils débarquent sur un territoire, ils déciment tout. Alors, le pauvre Amérindien qui va chasser juste un agouti pour nourrir sa famille ne trouve rien. Il est obligé de rester trois jours en forêt. La viande est vendue dans les restaurants de Cayenne. Notre organisation exige l'application du système français des permis de chasse, sinon il y aura bientôt une extinction du gibier.

N. - *Y a-t-il des safaris ?*

A. T. - En remontant les rivières, on peut trouver de drôles de gens. Ils chassent le caïman la nuit ; il faut faire très attention parce qu'ils ne connaissent rien et tirent sur tout ce qui bouge.

N. - *Pourquoi les études des enfants sont-elles aussi onéreuses ?*

A. T. - En Guyane, il n'y a pas de structures scolaires de type internat pour les gens qui viennent de l'extérieur de Cayenne, où tout est concentré. Les Noirs ou les Amérindiens qui veulent faire des études à Cayenne sont obligés de payer des pensions chez des particuliers.

N. - *Avez-vous créé des écoles ? Les enfants parlent-ils des langues traditionnelles ?*

A. T. - Les langues traditionnelles sont si vivantes ! Les enfants sont scolarisés à l'âge de 6 ans, mais l'enfant est complètement buté car il ne sait pas parler le français. Nous souhaitons un enseignement bilingue ou biculturel. Depuis 2 ans, nous faisons une expérience dans mon village. Il fallait attendre que des instituteurs amérindiens finissent leurs études pour lancer ce programme. Je crois que tout le monde est satisfait. Le français et les mathématiques y sont enseignés. Petit à petit, l'enfant accède à la langue française.

N. - *Les enseignants sont-ils en nombre suffisant ?*

A. T. - L'Éducation nationale nomme en France des gens qui ne connaissent pas les Amérindiens, pour être instituteur sur le Maroni ou sur l'Oyapock, à 6 heures de pirogue du littoral. Il n'y a pas de logement pour eux. Le village est ravitaillé par hélicoptère une fois par mois. L'Éducation nationale choisit les plus mauvais instituteurs puisque personne ne veut venir dans ces villages. Ils sont parachutés dans ces villages et n'ont aucune notion de la vie amérindienne. Ils se sentent perdus. Alors beaucoup ne restent pas longtemps. Certains font des dépressions. Il faut le faire dans la forêt amazonienne... Les enfants amérindiens se demandent chaque année s'ils auront un instituteur. Comme beaucoup d'Amérindiens sont arrivés au niveau BAC, notre organisation a proposé au ministère de recruter des jeunes niveau BAC et de leur donner une formation pédagogique pendant un an. Il faut que cela soit reconnu par l'inspecteur académique qui est basé aux Antilles et qui ne connaît pas vraiment le problème. Aucun responsable de l'Éducation nationale ne visite les villages amérindiens. Imaginez les inspecteurs, contraints d'aller d'une école à l'autre à des heures de pirogue !

N. - *Où en est la francisation des Amérindiens ?*

A. T. - La francisation a commencé sur la côte, chez les Galibis. D'abord par l'inscription à l'état civil. Les Amérindiens de l'intérieur du pays, les Wayampis et les Wayanas, l'avaient refusée à l'époque. Puis ils ont accepté l'idée d'être français. Si nous pouvions refuser la francisation, ce serait une bonne chose. Il y a une dizaine d'années, une proposition de loi a été votée à l'Assemblée Nationale ; elle était soutenue par notre organisation, différentes ONG et des orga-

nisations scientifiques. C'était pour obtenir une spécificité des minorités à l'égard du service militaire, c'est à dire avoir le choix de le faire ou non. Cette loi existe toujours. Mais le statut d'Amérindien n'existe pas. Des juristes de notre organisation travaillent sur cette question. Mais il faudrait quelqu'un pour parler en notre nom au parlement car c'est là que les lois se votent, n'est-ce pas ?

N. - *Avez-vous un dialogue avec les autorités locales ?*

A. T. - Nous avons rencontré la nouvelle députée qui est censée ouvrir le dialogue avec les Amérindiens et les Noirs marrons. Nous sommes prêts à discuter avec eux, dans la mesure où ils reconnaissent l'existence des Amérindiens. Rien n'a été réglé depuis la colonisation : le problème foncier, la reconnaissance de l'identité, de la culture. Les Noirs marrons sont des noirs qui ont fui l'esclavage et qui se sont réfugiés dans la forêt, en adoptant le mode de vie amérindien. Ils constituent l'autre grande minorité de la Guyane : les Bonis, les Djukas, les Boshos, les Saramakas. Ils vivent sur le fleuve Maroni et cohabitent sans problème avec les Amérindiens. Le pouvoir créole a adopté une espèce de ségrégation raciale à l'égard de ces deux minorités. Lorsque les élections approchent, la machine politique créole débarque dans les villages, prend un candidat chez les Amérindiens, distribue de l'alcool, des chemises et des casquettes. Les élus locaux refusent de s'asseoir à côté des organisations indigènes et disent que nous sommes manipulés de l'extérieur.

N. - *Quelle est pour vous l'influence des rencontres indigènes au niveau régional ou continental ?*

A. T. - Depuis trois ans, nous essayons d'avoir une ouverture sur le bassin amazonien et sur le Venezuela. C'est ça qui fait peur aux élus locaux. Ils se disent que maintenant, les Amérindiens ne les attendent plus. Nous avons fait le voyage à Manaus pour nous affilier à la COICA. Imaginez le bruit que cela a fait en Guyane ! Les visites d'Amérindiens chez nous font réfléchir. Mais la discrimination reste. Déjà dans la cour de l'école, il y a les Amérindiens d'un côté, les Noirs créoles de l'autre. Et ce sont des réflexions du genre : «Tiens, Indien sauvage, qu'est-ce que tu fais là, pourquoi viens-tu à l'école ? ». On retrouve cela même chez les intellectuels.

N. - *En France métropolitaine, le problème amérindien de Guyane est totalement méconnu...*

A. T. - C'est ce qui est décevant. Nous sommes dans un département français. On entend : « France, pays des droits de l'Homme ». Mais la France n'a jamais voulu reconnaître les minorités vivant sur son territoire. Par exemple, elle a toujours refusé de signer les textes de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits des minorités. Récemment, la France n'a pas signé la charte universelle des peuples indigènes. En France, on ne sait jamais ce qui se passe dans le mouvement amérindien de Guyane. Au Venezuela, on peut savoir tout ce qui s'est passé en Guyane car il y a des journalistes amérindiens. Notre organisation sou-

haite ouvrir une antenne en Europe pour essayer d'avoir plus de relations avec d'autres groupes amérindiens, car la France est une plaque tournante pour eux. C'est vraiment le souci de notre organisation si on veut être forts et reconnus.

*Propos recueillis par
Fabrice Mignot
et Sylvain Duez-Alesandrini.*



Barrage du Petit Saut : l'opposition de la FOAG

Le point de vue d'Alexis Tiouka : Ce projet de barrage a été réalisé en circuit fermé entre le maître d'ouvrage (EDF) et les hommes politiques locaux, avec la participation de scientifiques, dans le but de « développer le pays ». Aucune campagne d'information n'a été menée. Le véritable but est d'alimenter en électricité la base de lancement de fusées de Kourou. Ce barrage n'apporte rien de bon aux Amérindiens. Il est situé dans la région de la rivière Sinnamari qui est plate, et 310 km² de terrain vont être noyés. De plus cette superficie risque d'augmenter car il pleut pendant la moitié de l'année et il y a de nombreuses rivières dans cette région. Lorsque la forêt est noyée, un gaz toxique au mercure se dégage dans l'eau et tue la faune. Les barrages en Amazonie brésilienne, comme celui de Toukouri par exemple, sont remplis de mercure. Les poissons tombent malades. La mise en œuvre du barrage du Petit Saut est prévue pour janvier 1994. EDF a acheté le silence des scientifiques. Ils parlent de « sauvetage archéologique », mais c'est trop tard. Notre organisation a fait une visite du site avec des anciens. Ils étaient bouleversés, car c'est leur mémoire et tout un monde qui vont être noyés et empoisonnés.



Marche de protestation Kaliña

La communauté de Kourou a organisé, le samedi 1^{er} décembre 1993, une « marche pour la survie » afin d'attirer l'attention de l'opinion publique sur le danger qu'une application aveugle de la loi française de décentralisation ferait courir à la communauté, menaçant ses droits coutumiers, territoriaux et jusqu'à son existence même. Le modèle français et européen ne peut-être que pernicieux pour les peuples indigènes de Guyane et leur particularisme, pourtant partiellement reconnu par l'État. Un cahier de revendications a été remis au maire de Kourou. La communauté amérindienne demande le soutien des associations et des personnes qui désireraient l'aider à préserver les droits des peuples de Guyane dans leur diversité ethnique.

Écrivez à l'association T° Leuyu village amérindien, 97310 Kourou, Guyane

Source : Survival International

Premier congrès des organisations amérindiennes de Guyane

En complément de l'interview d'Alexis Tiouka et pour mieux vous informer des revendications amérindiennes en Guyane Française, Nitassinan vous propose de longs extraits de la résolution finale du premier Congrès des Organisations Amérindiennes de Guyane, organisé par la Fédération des Organisations Indiennes de Guyane, à Awala-Yalimpo du 10 au 12 décembre 1993.

Nous, organisations amérindiennes de Guyane, réunies lors de notre premier congrès, sur le territoire de la communauté kaliña d'Awala-Yalimpo, réaffirmons notre responsabilité à l'égard de nos ancêtres, des générations présentes et futures.

Nous réaffirmons que l'existence sur le territoire de la Guyane Française des peuples amérindiens dont l'établissement est antérieur à l'instauration de la souveraineté française et dont les systèmes sociaux et culturels sont profondément différents, appelle depuis longtemps la définition de mesures juridiques spécifiques permettant d'assurer à ces peuples et à leurs ressortissants les garanties juridiques auxquelles ils ont droit. A l'heure actuelle, les tensions dans le jeu de relations au sein de la société guyanaise se cristallisent par un manque, une absence, ou une insuffisance autour de certains points, notamment l'absence d'un statut qui confère aux peuples amérindiens une entité juridique et politique propre, à partir de laquelle ils puissent négocier et défendre des conditions de traitement équitables et justes, de façon à maîtriser leur propre développement et à assurer leur participation à la vie régionale et à la définition de l'avenir de la société guyanaise. (...)

Pour la reconnaissance et le renforcement du rôle de nos communautés amérindiennes, que le Gouvernement français et les collectivités territoriales nous apportent leur coopération pour la réalisation du projet suivant : mise en place d'un processus destiné à investir d'une autorité les populations amérindiennes et leurs communautés par l'adoption de mesures qui incluraient :

1. les propositions, l'adoption et la ratification des politiques ou des instruments juridiques appropriés au plan national.
2. la reconnaissance du droit des populations amérindiennes à faire reconnaître la valeur particulière (culturelle, religieuse, sociale...) qu'elles attachent à certains lieux ou à certains éléments de l'environnement, et à s'opposer à toute

action qu'elles considéreraient comme irrecevable des points de vue social et culturel. (...)

7. la reconnaissance de la nécessité pour les populations amérindiennes et leurs communautés, conformément à la législation nationale, d'exercer un plus grand contrôle sur leurs terres, de se charger de la gestion de leurs propres ressources, de participer à la prise de décisions relatives au développement les affectant, en particulier lors de l'établissement et de l'aménagement de zones protégées.
 8. l'engagement de faire adopter ou de réaffirmer les politiques ou instruments juridiques appropriés pour protéger la propriété intellectuelle et culturelle amérindienne, et le droit des populations amérindiennes à préserver des systèmes et des pratiques administratives fondés sur la tradition.
 9. le respect des lois coutumières et l'engagement d'œuvrer à faire adopter leur incorporation à la législation nationale. (...)
- (...) De plus, ces politiques et ces programmes devront prendre pleinement en compte les stratégies fondées sur les initiatives locales amérindiennes.
- a. coopération au plan régional afin de traiter les problèmes amérindiens communs dans le but de reconnaître, accroître la participation de ces populations au développement durable. (...)
 - c. faire reconnaître le rôle vital de la Guyane dans le maintien des processus de l'équilibre écologique sur le plan local, régional et mondial (...).
 - d. faire en sorte que la politique forestière en Guyane reconnaisse la culture et les intérêts propres des populations amérindiennes et respecte les droits des peuples amérindiens, de leurs communautés, ainsi que des autres zones boisées. (...)



Nous lançons un appel à la communauté des nations du monde afin qu'elles comprennent notre destin, qu'elles prennent connaissance de la valeur de nos sentiments à l'égard de nos lois et de notre façon de penser.

De même que nous sommes respectueux des lois, nous exigeons en retour que soient respectées nos lois traditionnelles et notre spécificité culturelle, comme fondement de la démocratie, puisque notre présence est antérieure à l'instauration des États et de leurs systèmes politiques. En tant que peuples amérindiens, nous avons des droits à la propriété de nos territoires, nous avons le droit de conserver nos langues et nos cultures. Il incombe à l'État de les respecter et de les reconnaître, puisqu'on nous a volé nos terres, on a massacré nos ancêtres et l'on a tenté de détruire notre âme.

Awala-Yalimpo, le 12 décembre 93

Texte transmis à Nitassinan par
Thierry Sallantin

Synthèse par Sylvain Duez-Alesandrini

Pour obtenir l'intégralité de la Résolution finale du 1^{er} Congrès des Organisations Amérindiennes de Guyane, écrivez à l'adresse suivante :

FOAG, Centre des cultures
F. 97319 Awala-Yalimpo
Guyane Française



La déforestation en terre indienne

La déforestation est une catastrophe écologique profonde. La destruction des forêts ancestrales entraîne des conséquences tragiques pour l'environnement et les populations qui y vivent depuis des milliers d'années dans un véritable respect de leur milieu ambiant. Les exploitations forestières ont détruit d'immenses territoires traditionnels, bafouant ainsi les droits territoriaux des peuples indigènes et détruisant leurs moyens de subsistance. L'abattage des forêts entraîne très souvent la destruction de nombreuses sociétés indigènes. La déforestation touche le continent américain du Nord au Sud, de l'Alaska aux forêts chiliennes, mais cette catastrophe est d'étendue mondiale.

Actuellement, 500 hectares de forêt vierge sont détruits toutes les dix minutes. Selon certaines études, il n'existera plus de forêts tropicales dans 25 ans si la déforestation se poursuit à son rythme actuel. En effet, chaque année, 200 000 km² de forêts tropicales disparaissent, soit l'équivalent de la superficie de 95 terrains de football à la minute. On exploite le bois, mais on utilise aussi les territoires forestiers pour y implanter des mines, des forages pétroliers, des barrages hydroélectriques, ou pour y défricher d'immenses pâturages voués à l'élevage de bovins pour l'exportation de viande.

Pour les multiples utilisations de la forêt, des routes y sont construites en grand nombre, portant préjudice à l'environnement, principalement à des centaines d'espèces animales ou végétales rares, dont certaines n'ont même pas encore été répertoriées. La déforestation perturbe le cycle naturel de la pluie, entraînant sécheresses et érosions des sols fragiles, en outre saccagés par les bovins et l'agriculture intensive.

L'abattage des forêts, véritables poumons de notre planète, entraîne le réchauffement de notre terre car l'échappement de dioxyde de carbone dans l'atmosphère augmente l'effet de serre. Plusieurs scientifiques affirment que l'augmentation de la température ambiante de notre atmosphère induirait des changements

climatiques aux conséquences dramatiques. Nous préoccuper de cet aspect du drame écologique mondial en essayant de changer nos habitudes, en réduisant par exemple notre consommation quotidienne de papier ou en boycottant l'achat d'objets issus de bois tropicaux rares, serait un premier pas pour tenter de limiter cette catastrophe. Dans l'esprit de l'interconnexion de toutes les espèces vivantes, source du message universel amérindien, protégeons les arbres, protégeons la vie.

Même s'ils ne figurent pas dans ce dossier, nous n'oublions pas les peuples aborigènes de Bornéo, d'Inde, du Tibet, d'Afrique et de Russie, qui sont eux aussi menacés par la déforestation.

Nous saluons le farouche refus des centaines de milliers de paysans du Mouvement des Sans-Terre du Brésil qui s'opposent à toute participation à la colonisation de l'Amazonie, qu'ils considèrent comme une aire stratégique pour l'écologie, et qui exigent le départ sans indemnisation des grands propriétaires terriens et des exploitants forestiers et miniers installés sur les terres indiennes.

Écoutons les appels que nous lançent les peuples lubicon, salish, lummi, tarahumara, yanomami, macuxi, yukpa, mapuche pour l'arrêt des coupes à blanc sur leurs territoires, sur notre Terre. ■

Les forêts du Nitassinan en danger

Nous publions ci-après quelques passages symboliques des enjeux existentiels, socio-culturels et politiques de la déforestation, extraits d'une lettre adressée par la nation innu aux participants de la conférence Les voix de la Terre : peuples indigènes, nouveaux partenaires, le droit à l'autodétermination dans la pratique, qui s'est tenue en octobre 93 en Hollande.

Nous sommes un Peuple de la Terre. Nous passons autant de temps que nous le pouvons dans nos forêts, où nous chassons et pêchons et où nous éduquons nos enfants. Nous luttons pour préserver et développer notre mode de vie sur notre terre.

Les forêts du Nitassinan¹ constituent à la fois l'habitat essentiel au maintien de la vie sauvage, dont dépend notre peuple et un milieu extrêmement fragile en raison du climat nordique qui y règne. Nous continuons à élever les plus vives protestations contre la coupe à blanc de nos forêts.

Nous avons demandé que soit effectuée une étude du milieu forestier du Nitassinan. Les conclusions de celle-ci indiquent que nos forêts ne sont en mesure de supporter que des coupes extrêmement limitées et soigneusement sélectionnées, si l'on veut qu'elles se régénèrent convenablement et qu'elles continuent à servir d'habitat à la vie sauvage. La coupe à blanc des forêts est terriblement dévastatrice pour les Premières Nations à travers tout le Canada. Cette politique forestière fait partie d'un plan destiné à chasser nos peuples de leurs terres. La résistance contre ces projets est absolument essentielle. Toutes nos actions tendent vers l'autodétermination et l'affirmation de notre existence en tant que nation. Le Canada fait l'impossible pour nous assimiler dans la société blanche. Ces tentatives de nous assimiler en nous chassant de nos terres constituent un acte de génocide. ■

1. Le Nitassinan est le pays des Innus.

Lubicon : déforestation et pollution



Indiens cree à Little Buffalo (territoire des Lubicons)

En 1988, le gouvernement provincial de l'Alberta annonçait la construction d'une usine de pâte à papier par la firme japonaise « Daishowa Paper Manufacturing Co. Canada Ltd », à quinze kilomètres au nord de Peace River. Les arbres pour l'alimenter devaient provenir d'une concession d'abattage de 29 000 km², englobant la plus grande partie du territoire Lubicon. En octobre 1990, des membres de la bande élevaient des barricades pour s'opposer à l'abattage des premiers arbres par l'un des sous-traitants de Daishowa (voir Nit. n° 35).

L'usine Daishowa est la plus grande usine de pâte à papier de bois dur au Canada, avec un rendement quotidien de 1 000 tonnes de pâte, soit 340 000 tonnes par an. Elle consomme 1100 arbres par jour, soit plus de 4 millions par an. Ce type d'usine est l'un des plus destructeurs pour l'environnement parce qu'il utilise un procédé de blanchiment à base de chlore. L'Alberta a autorisé Daishowa à déverser chaque jour 20 900 kg de déchets solides et 1 000 kg de composants chlorés hautement toxiques dans la rivière Peace. Les composants organiques de ces

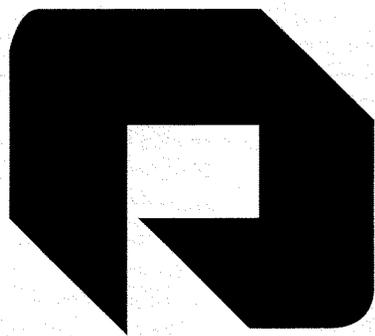
déchets, reconnus comme toxiques et cancérogènes, empoisonnent toute la chaîne alimentaire. En Alberta, on en a trouvé un taux tellement élevé dans les poissons des bassins de la Peace et de l'Athabasca, où ils constituent la base de l'alimentation de dizaines de milliers d'Autochtones, que l'alerte a été donnée.

On pourrait utiliser d'autres procédés de blanchiment du papier. Mais la menace sur l'environnement en Alberta n'alerte pas encore les pouvoirs publics. Les recommandations d'une commission paritaire internationale concernant la région des Grands Lacs ne sont pas appliquées au nord de

la Province. Le gouvernement provincial prétend au contraire que le développement des activités de Daishowa permettra l'expansion de toute la région grâce à la construction d'un chemin de fer, d'une route d'accès, ... Ces infrastructures viendront encore aggraver les menaces qui pèsent sur la société Lubicon, que seul son isolement avait permis de préserver jusqu'à la fin des années 70.

Synthèse : Marine Le Puloch
et Catherine Jeyakumar

BOYCOTT



DAISHOWA

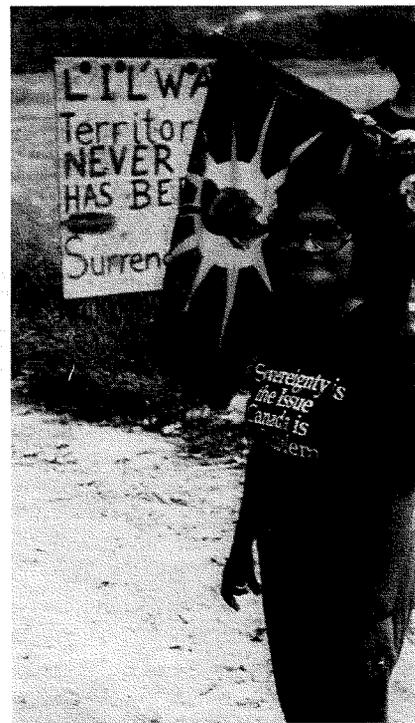
La lutte du peuple Lil'Wat contre les coupes à blanc

Le peuple Lil'Wat, faisant partie du groupe salish de Colombie Britannique, continue son combat contre les coupes à blanc des forêts sur son territoire.

En 1990 et 1991, le « Lil'Wat People Movement » avait érigé des barrages près de Mount Currie sur la Duffy Lake road et la route de Ure Creek afin de faire cesser l'abattage d'arbres par l'entreprise *International Forest Product LTD* et affirmer la souveraineté du peuple Lil'Wat sur ses terres traditionnelles.

De nombreux Lil'Wat avaient été arrêtés violemment par la police montée canadienne (RCMP) chargée de démanteler les barrages. Certains Lil'Wat ont été traînés devant les tribunaux et enfermés dans des pénitenciers pendant plusieurs mois, car la cour de justice avait refusé de prendre en considération l'argument de la souveraineté de la nation Lil'Wat sur son territoire.

Aujourd'hui la résistance du Peuple Lil'Wat se poursuit contre les coupes à blanc et la profanation de ses sites funéraires ancestraux, ainsi que pour la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination.



Soutenez le peuple Lil'Wat

Lil'Wat people Movement

P.O Box 79

Mount Currie, B.C, V0N 2K0

CANADA

Tél : (604) 894 6069

Pour de plus amples renseignements sur le peuple Lil'Wat et son combat, consultez le numéro 31 de Nitassinan.

Les exploitations forestières menacent les premières nations en Colombie britannique

La région de Clayoquot Sound, en Colombie britannique, a retenu l'attention internationale. Le combat qui s'y mène contre le défrichage d'une forêt humide a entraîné des centaines d'arrestations au Canada et des manifestations devant les ambassades canadiennes dans le monde entier.

Les Indiens représentent environ la moitié de la population de la région de Clayoquot Sound. Les premières nations s'opposent à la décision du gouvernement canadien de défricher la forêt et exigent d'une part que leur environnement naturel soit préservé et d'autre part que des emplois soient créés pour les membres de leurs communautés.

Une décision de justice de novembre 1993 stipule que le gouvernement de la Colombie Britannique doit prendre en compte les droits fonciers indigènes quand il adjuge des marchés d'exploitation forestière. Un porte-parole du conseil tribal des Nuu-Chah-Nulth a déclaré qu'il espérait que dorénavant, une partie des profits de l'exploitation forestière reviendrait à son peuple et qu'un pourcentage des emplois forestiers lui serait garanti. Environ 70 % des indiens de la région sont au chômage.

Le nouveau premier ministre du Canada s'est déclaré prêt à transformer la zone de Clayoquot Sound en parc national si la Province et les premières nations Nuu-Chah-Nulth donnaient leur accord. Néanmoins, les Indiens de la région ont de bonnes raisons de se méfier de cette offre. En effet, un combat similaire contre le défrichage du pays traditionnel haida, dans les îles proches de la Reine-Charlotte, s'est terminé il y a environ six ans, lorsque le gouvernement fédéral créa un nouveau parc national sur le territoire haida. Le gouvernement avait pro-

mis que le tourisme généré par le parc procurerait des emplois aux Indiens de la région mais, six ans après, tous les nouveaux emplois ont été donnés à des Blancs et les touristes ne sont pas apparus. Au lieu de cela, une armée de bureaucrates gouvernementaux est venue expliquer aux Haida comment prendre soin de forêts qu'ils entretiennent depuis des temps immémoriaux ! « C'est comme si un nouveau groupe de missionnaires avait déferlé ici pour nous sauver », a confié une femme haida à un journaliste, « Mais nous n'avons pas été convertis. Nous savons comment prendre soin de notre pays. ».

De nombreuses autres premières nations du Canada combattent la destruction de leur pays traditionnel par les compagnies d'exploitation forestière. Dans la majorité des cas, les premières nations ne cherchent pas à mettre un terme à l'exploitation forestière, mais exigent des pratiques tolérables de la coupe du bois et le partage des emplois créés. Les premières nations ont déjà gagné de nombreuses batailles juridiques mais les coupes n'ont pas cessé.

Le Canada a été surnommé « le Brésil du Nord » en raison de ses politiques forestières destructrices et parce qu'une comparaison entre les deux pays révèle de nombreuses similitudes. Par exemple, les arbres recouvrent environ 40 % de leur surface respective. Près de 100 000 Indiens vivent dans les

forêts boréales et tempérées du Canada, et environ 170 000 Indiens vivent dans la forêt humide amazonienne. Au Canada, un acre de forêt est défriché toutes les 12 secondes pendant qu'au Brésil, un acre est coupé ou brûlé toutes les 9 secondes. Bien que l'échelle de dévastation soit comparable dans les deux pays, il existe une différence importante quant à la motivation humaine de la destruction. Au Brésil, la force entraînant la destruction est la pauvreté des bûcherons, alors qu'au Canada, cette force est l'avidité des firmes multinationales.

Suzan O'Donnell, extrait d'Abya Yala News (Hiver 1993).

Traduction Fabrice Mignot

Contacts : Nuu-Chah-Nulth Tribal Council. PO Box 1383. Port Alberni BC. Canada V917M2.



Alliance de l'Artique à l'Amazonie

Du 13 au 17 octobre 1994, doit se tenir dans le Vermont (USA) un congrès des communautés forestières de l'Artique à l'Amazonie en présence d'organisations venues d'une douzaine de pays. Cette rencontre a pour but d'établir un réseau international des communautés forestières, dans lequel les organisations indigènes seront à la tête du mouvement.

Pour de plus amples informations :

Artic to Amazon Alliance

P.O Box 73, Stafford, VT 05072 - USA

Tél : (802) 765 4337



© S. Dietz

La Nation Lummi se bat pour la terre



La défense de l'environnement et celle des droits indigènes ne sont souvent qu'un seul et même combat. La lutte de la Nation Lummi contre la Compagnie d'Assurance Mutuelle de New-York pour sauver la région d'Arlecho Creek, là où subsistent sur son territoire ancestral les dernières forêts primitives de l'État de Washington, en est un nouvel exemple.

« Les terres originelles de la Nation Lummi ont été détruites et empoisonnées par les coupes à blanc, disent les membres de la tribu, mais cela doit cesser et il n'y a aucune place pour un compromis. (...) Les gens nous accusent de vouloir empêcher le développement. Mais ils devraient se rendre compte de ce qui existait et de ce qui reste maintenant. Ils doivent cesser de couper les arbres centenaires. Cela doit cesser immédiatement. »

Ce qui est menacé à Arlecho Creek, c'est la survie de la forêt primitive, habitat de plusieurs espèces en voie de disparition, celle des sites archéologiques, c'est la qualité de l'eau des rivières, c'est la survie du saumon, c'est la reconnaissance de la valeur culturelle et spirituelle de la région.

La Nation Lummi combat la Compagnie d'Assurance Mutuelle de New-York, propriétaire du site, depuis 1990, s'efforçant d'empêcher la coupe à blanc des forêts du bassin d'Arlecho Creek, dans la Chaîne des Cascades au nord-ouest de l'État de Washington.

La plus grande partie du bassin d'Arlecho Creek a déjà été exploitée.

Des arbres tricentenaires

Seuls subsistent quelques lambeaux de forêt, couvrant environ 600 acres, où l'on trouve encore des arbres vieux de 250 à 300 ans, tout ce qui reste de la forêt primitive.

Depuis 1986, plus de 60% du territoire traditionnel des Lummi a été détruit par l'exploitation forestière. Jusqu'à 1986, la région d'Arlecho Creek avait été épargnée.

Entre 1986 et 1990, les pro-

priétaires, Crown Pacific et Scott Paper Company, ont coupé 61% des arbres. Entre 1990 et 1992, le nouveau propriétaire, la Compagnie d'Assurance Mutuelle, a fait abattre encore 152 acres de forêts. La forêt primitive fait partie intégrante des cérémonies religieuses indiennes. Le site d'Arlecho Creek est particulièrement important pour les cérémonies spirituelles nécessaires pour obtenir certains dons, pouvoirs et visions. On y recueille aussi des matériaux utilisés dans les cérémonies ainsi que des remèdes traditionnels.

Le bassin d'Arlecho Creek a une importance historique et archéologique non seulement pour les Lummi, mais aussi pour la tribu Nooksack. Le service des Parcs Nationaux a confirmé que cette région contenait d'importants sites archéologiques, des vestiges de villages permanents et des sépultures.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle a refusé l'offre d'achat du site par la Nation Lummi. En fait, elle en a demandé un prix extrêmement élevé, très au-dessus de la valeur du marché.

La tribu a obtenu une décision de justice ordonnant l'arrêt des coupes de bois afin de protéger l'habitat de deux espèces d'oiseaux menacés. La tribu compte tirer argument des responsabilités particulières contractées par l'État fédéral vis-à-vis des Lummi. L'État de Washington a promulgué des lois favorables à l'industrie forestière, mais les traités signés entre les États-Unis et les tribus protègent leurs droits de pêche ; c'est sur ces traités que compte s'appuyer la tribu pour gagner la bataille.

Le poids des traités

« La Compagnie d'Assurance Mutuelle ne nous avait pas pris au sérieux jusqu'à il y a deux mois. Mais ils ont appris que ce qu'on appelle les « traités » pèseraient leur poids devant une Cour de justice », déclare un membre de la tribu.

En 1976, un jugement connu sous le nom de « Bold decision » autorisait les tribus à

pêcher 50% du poisson. Mais pourquoi poser des filets s'il n'y a plus de poisson ?

La tribu soutient que les coupes de bois ont porté préjudice à son programme d'aquaculture ; elle estime que le maintien des 500 acres de la forêt primitive est essentiel pour une bonne qualité de l'eau nécessaire au saumon. Ces dernières années, l'exploitation forestière a causé de graves dommages à la pisciculture en provoquant des dépôts de boues qui empêchent les alevins de se nourrir.

Le comité de défense de la Nation Lummi envisage diverses stratégies, comprenant un appel au boycott international de la Compagnie d'Assurance Mutuelle. Parmi les personnalités et les organisations qui les soutiennent, citons : William Kunstler (avocat de Peltier), Sammy Toineeta, du Conseil National des Églises, Sir Paul Reeves, président des Organisations Non Gouvernementales aux Nations Unies, le Sierra Club, la Société Audubon, la Tribu Nooksack et le Ministère des ressources naturelles de l'État de Washington.

« Nous avons déjà mené ce combat. C'est un combat difficile et coûteux, et la Nation Lummi n'est pas riche. (...) Ces gens peuvent s'en aller. Nous ne voulons pas partir, nous resterons ici. (...) Ils coupent les arbres comme s'il ne devait pas y avoir de futur. Si nous ne protégeons pas les cours d'eau et s'ils continuent à couper les forêts à blanc, il n'y aura pas d'avenir. »

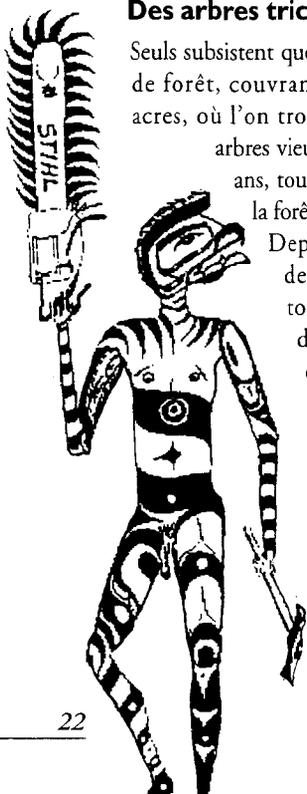
Source : *Indian Country Today* - 14/10/93

Traduction : Monique Hameau

Eaux polluées

Sur la réserve de Bad River, au Wisconsin, les puits sont contaminés par de nombreux polluants chimiques, en particulier du cadmium.

Cette pollution provient probablement de la décharge abandonnée d'une ancienne usine de pâte à papier.



Comprendre notre relation à la terre : Le programme éducatif Eagle Vision

Depuis plusieurs années, Cathy White Eagle, de la nation Cherokee, membre de l'American Indian Movement (AIM) et militante pour le respect des droits des femmes amérindiennes, dirige un programme d'éducation en faveur des nouvelles générations. Ce programme, à but non lucratif, a été créé afin d'apporter aux enfants et aux étudiants, amérindiens ou non, une vision plus juste sur l'histoire des Indiens d'Amérique du Nord et de corriger les idées fausses si souvent véhiculées au sein du grand public et du système scolaire américain. Nitassinan vous invite à soutenir l'action du Eagle Vision Educational Network.

Mais en fait : qui sont les « grands êtres debout » ?

Pour les Amérindiens, toutes les choses vivantes ont une place définie et une signification dans le processus de la Nature. Chaque plante, animal et minéral a un rôle propre. Tous sont définis en tant que nations singulières et indépendantes les unes des autres, mais aussi étroitement interconnectées dans la fragile toile de la vie.

Les « grands êtres debout » sont les arbres de cette terre. Ils procurent l'oxygène qui garde toute chose en vie sur cette planète et leur permet de se développer. Les « grands êtres debout » maintiennent la fraîcheur sur notre planète et procurent de l'ombrage et des abris aux oiseaux, aux insectes et autres nations animales.

Si l'on se réfère aux livres « *Cette terre est votre terre* » de Jon et Alex Narr et « *Les politiques du bois* » d'André Carothers, ainsi qu'à Harper Perennial :

- moins de 5% des forêts primitives des États-Unis restent intactes aujourd'hui ;
- plus de 3 km² de bois contenant les plus vieux et les plus grands arbres sont coupés à blanc chaque semaine
- moins de 1% des anciennes forêts US sont protégées de l'abattage
- la moitié des arbres coupés sont utilisés. Les autres, abandonnés, sont brûlés, produisant 40% de la totalité des émissions de dioxyde de carbone dans la région du Nord-Ouest américain
- les jeunes arbres replantés mettront 200 ans pour renouveler le taux de dioxyde de carbone échappé dans l'atmosphère lors de la coupe des forêts primitives
- le service des forêts U.S. et les exploitants forestiers ne replantent pas des forêts, ils plantent ce que l'on peut appeler des « fermes sylvicoles », composées seulement d'une ou deux espèces d'arbres. Ces « fermes sylvicoles » seront réutilisées pour la coupe à blanc tous les 40 ans, alors qu'un écosystème forestier naturel met 200 à 300 ans pour se développer véritablement
- le service des forêts a construit 580 000 km de routes à travers les forêts nationales, à

titre de comparaison, le réseau autoroutier américain totalise 70 000 km

• si l'on prend en référence le nombre actuel de grumes, les arbres de grande taille auront disparu dans 30 ans, ainsi que tous les emplois forestiers, principalement à cause de l'automatisation.

Les « grands êtres debout » n'ont pas seulement la qualité de pouvoir respirer, ils peuvent aussi transpirer. Les arbres rejettent des milliards de litres de vapeur dans l'air qui sont restitués à la terre par la pluie. Sans ces « grands êtres debout », toute vie est menacée sur notre planète, y compris donc celle de l'espèce humaine.

Il est important d'encourager les jeunes esprits à poser des questions sur le monde qui les entoure. Enseignons-leur à respecter toute vie, de la plus petite fourmi au plus grand des séquoias. C'est ainsi qu'ils comprendront notre relation avec la terre et la place que nous y occupons.

En tant qu'être à deux jambes, nous avons la responsabilité d'être à l'écoute de la terre et de l'aider pour que, dans le futur, elle puisse procurer de l'air sain, de la bonne nourriture ainsi que des endroits vierges à nos enfants et que ceux-ci le partagent avec les enfants de leurs enfants.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou envoyer vos dons (en dollars US par mandat postal international) à notre programme d'éducation Eagle Vision Network afin que nous puissions continuer à partager avec des enfants et des étudiants du monde entier l'histoire, la philosophie des Indiens d'Amérique et leurs enseignements concernant l'environnement, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : Eagle Vision Educational Network, Cathy White Eagle, 8657 Bronson Drive ; Granite Bay ; CA95746 ; USA.

Traduction: Sylvain Duez-Alesandrini



La résistance des Tarahumaras

En butte à la déforestation et aux conséquences désastreuses de L'ALENA sur leur économie, les Tarahumaras du Mexique sont aussi victimes des trafiquants de drogue, détenteurs d'un pouvoir obscur qui fait régner la terreur parmi les paysans. Pour briser leur isolement face à une situation devenue insoutenable, les Tarahumaras ont fait appel à l'aide de leurs frères du Nord.

Tandis que les Dineh (Navajo), soutenus par des organisations de défense comme les Gardiens de la Forêt, de Santa Fé (Nouveau Mexique), se battent pour sauver les pins des Chuska Mountains, les Tarahumara s'efforcent de protéger les forêts de la Sierra Madre, menacées par un vaste projet d'exploitation forestière financé par la Banque Mondiale.

L'un des principaux défenseurs de la forêt mexicaine, Edwin Bustillos, Tarahumara mexicain de l'État de Chihuahua a été sévèrement battu, il y a deux semaines pour avoir dénoncé les activités des trafiquants de drogue au procureur de l'État. M. Bustillos a identifié deux de ses agresseurs comme appartenant à la police. « C'est la source du problème », déclare Sam Hitt des Gardiens de la Forêt, l'organisation dineh qui aide les

tion forestière pour le transport de leurs marchandises. Les gens disent qu'il est dangereux d'en parler.

Barney Burns, vice-président de *Seeds/Search* de Tucson, Arizona, qui préserve et distribue des graines d'origine indigène, explique que les Tarahumaras, les Mountain Pimas, les Tepehuan et les Warihios sont contraints de cultiver des drogues illégales par les puissants barons de la drogue « qui menacent les Indiens de tuer leur femme et de violer leur fille, et souvent le font », dit-il.

De son côté, l'armée mexicaine combat le trafic de la drogue en tirant des hélicoptères sur les Indiens quand ils les surprennent dans les champs. « C'est comme au Vietnam. » dit Mr Burns qui travaille avec les Indigènes depuis 1969.

Conséquences de L'ALENA

Avec l'entrée en vigueur de l'ALENA, les fermiers indiens de l'État de Sonora verront sérieusement baisser le prix du maïs, leur principale production. Le maïs américain vendu sur la frontière vaut 100 dollars, alors que le maïs mexicain en vaut 210. Beaucoup craignent que les innombrables variétés de maïs cultivées par les Indiens ne disparaissent complètement. « Pourtant, des activités alternatives pourvoyeuses d'emplois existent : la production et la récolte du maïs bleu, des glands et des champignons, la culture du « sotol » et de la « beargrass » pour la vannerie. L'introduction de la chèvre angora fournirait une excellente laine mohair pour le tissage des couvertures et des tapis. » dit le représentant de *Seeds/Search*.

La Banque Mondiale nie être impliquée dans la déforestation ou encourager le trafic de drogue avec son Projet de Développement Forestier. Bien qu'elle ait financé le projet d'exploitation forestière, les coupes destinées à alimenter des centaines de scieries indépendantes n'en continuent pas moins. « Les exploitants forestiers soudoient les politiciens. » dit M. Hitt.

A l'hôpital pour les enfants Tarahumara,



tenu par des Jésuites, cinquante enfants ont été hospitalisés en décembre pour malnutrition, tuberculose et maladies gastro-intestinales.

Le personnel de l'hôpital incrimine l'érosion des sols due à la coupe des arbres qui réduit la production locale de nourriture. À cela se sont ajoutés une sécheresse et le prix élevé des marchandises dans les magasins locaux.

Source : Indian Country Today (12-1-94)

Traduction : Monique Hameau

Mexique : les Chimalapas

Dernière forêt tropicale humide du continent nord-américain, la forêt mexicaine des Chimalapas (un demi-million d'hectares) est à nouveau en danger. Déjà entamée par l'introduction de l'élevage, les coupes clandestines et les volontés hégémoniques des États voisins, elle devait être démarquée en octobre 93. Le tracé définitif de ses limites a été différé « sine die », du fait des « puissants intérêts qui ont déjà pillé une part considérable de la forêt et veulent continuer à le faire », a déclaré un porte-parole du comité pour la défense des Chimalapas, qui revendique une réunion des autorités gouvernementales, des gouverneurs des États de Oaxaca et du Chiapas et des représentants des communautés indigènes des Chimalapas.

Source : Survival



Tarahumaras à se défendre. « Les politiciens locaux sont liés aux trafiquants de drogue qui leur vendent leur protection et utilisent la police locale, et même les unités locales de l'armée. »

Un engrenage infernal

Les trafiquants occupent les zones déforestées pour y cultiver la marijuana et le pavot et profitent des nouvelles routes d'exploita-

Constitution d'alliances contre le plan Pacifique en Colombie

Pendant la dernière décennie, la côte Pacifique de la Colombie a été saccagée, tant par les compagnies minières et les exploitations forestières que par l'arrivée de milliers de colons. La situation est devenue critique avec l'adoption de politiques néolibérales dans les années 1990. Dans ce contexte, la côte pacifique n'est pas seulement une région de haute rentabilité en raison de ses abondantes ressources naturelles, mais elle est aussi devenue une zone stratégique que l'État colombien s'efforce d'insérer dans les marchés internationaux de l'Arc Pacifique par une stratégie de développement dite « Plan d'ouverture de la côte Pacifique ».

La région du Choco de la côte pacifique de la Colombie est l'une des régions comprenant la plus grande variété d'écosystèmes au monde. Elle est recouverte de forêts tropicales humides, riches en minerais et en bois tropicaux et recèle une des plus grandes concentrations au monde d'espèces végétales et animales. Elle constitue également une source potentielle d'énergie hydroélectrique et pétrolière. En contraste avec cette richesse, le Choco est peuplé de 800 000 Afro-Colombiens et de 110 000 Indiens (en majorité des Waunana, des Embera et des Awa) vivant dans des conditions d'extrême pauvreté.

Le Plan pacifique vise l'investissement de capitaux transnationaux par le développement d'infrastructures comprenant un vaste réseau de routes, de ports, de centres industriels dans le Choco, l'autoroute panaméricaine traversant la forêt humide (à cheval sur le Panama et la Colombie) et la base navale de Bahía Malaga, qui a permis la militarisation de la zone. En outre, la construction d'un viaduc interocéanique, reliant la côte Pacifique à la côte Atlantique, est planifiée dans un avenir proche.

Pour une législation protectrice

Pour toutes ces raisons, les communautés afro-colombiennes et indiennes du Choco ont uni leurs forces pour défendre leurs terres contre la dévastation. Pendant des années, l'Organisation Indigène Régionale Embera Waunana (OREWA) a lutté pour obtenir le droit à la propriété collective sur les 61 réserves qui couvrent 16% de la surface de la côte pacifique. Les peuples indiens attendent qu'une loi constitutionnelle, qui définirait les territoires indigènes dans le pays, soit adoptée par le Congrès. La nouvelle Constitution représente un pas significatif pour les droits de propriété indigènes dans la mesure où elle accorde aux territoires indigènes le même niveau d'auto-



nomie administrative que celui des départements colombiens. Cependant selon la nouvelle Constitution, la loi aurait dû être préparée par l'État colombien et par les organisations indigènes. Elle a été proposée au Congrès à deux reprises sans avoir été soumise aux groupes indigènes.

Les communautés afro-colombiennes de la côte pacifique font face à une situation similaire. La commission spéciale, nommée par le gouvernement pour travailler sur le projet de loi, est essentiellement constituée de membres du gouvernement. La loi adoptée (loi 70) attribue aux communautés des terres en friche le long des rivières de la région et non les aires urbanisées et les terres arables qu'elles occupent. Elle contient en outre des clauses autorisant la construction de réseaux routiers au sein des territoires alloués. La loi ignore les droits légitimes et légaux à la terre des peuples de la côte pacifique, sur des zones qu'ils occupent de longue date, et sur lesquelles ils ont bâti la société et la culture afro-colombienne.

Unir les efforts

Poursuivant une lutte de longue haleine, les organisations indigènes et afro-colombiennes se sont rassemblées à la fin du mois

de juillet 1993 à Quibdo, la capitale du Choco, pour rechercher ensemble des solutions à leurs problèmes communs. Des membres de l'Organisation afro-colombienne des riverains de Quibdo (OBAPO), et de l'Association paysanne intégrée d'Atrato (ACLA) ont demandé au gouvernement la propriété légale de leurs terres communales et le contrôle de leurs ressources naturelles. Selon ces organisations, la reconnaissance gouvernementale de leurs droits de propriété et de leur participation directe aux politiques et aux projets de développement les affectant est la seule voie pouvant mettre un terme à la dévastation sociale et écologique entraînée par le Plan pacifique.

Source : Abya Yala News (Hiver 1993-94)

Traduction : Fabrice Mignot

Contacts : Orewa, A. A. A 285 Quibdo, Choco, Colombie.

Venezuela

Déjà dévastée par les grands éleveurs et les exploitations minières, la forêt montagnaise qu'occupent les Indiens bari et yukpa, située à l'ouest du Venezuela, près de la frontière colombienne, est aujourd'hui convoitée pour son pétrole. Les Bari et les Yukpa sont unanimement opposés à la dévastation de leurs terres. Chaque semaine, les autorités ferment les yeux sur l'abattage illégal d'arbres par des compagnies privées, telle que Tablica, alors que les Indiens qui vivent sur ces terres et en dépendent sont persécutés. L'assassinat, en février dernier, de trois Indiens yukpa par une troupe de l'armée régulière vénézuélienne, combiné à une invasion croissante des terres yukpa et bari et leur exploitation par des propriétaires terriens, des compagnies forestières et industries pétrolières, a conduit à une situation de peur et d'extrême tension. En représailles pour le meurtre de ces Indiens, des représentants de 14 villages yukpa ont pris d'assaut cinq fermes et exigent la reconnaissance de leurs droits territoriaux.

Source : Survival

La dévastation des forêts au Brésil...

En 1993, des compagnies forestières ont continué de dévaster illégalement la région amazonienne de l'État de Pará au Brésil en toute impunité et souvent avec l'accord des autorités locales. Elles se fournissent en acajou, menaçant non seulement l'équilibre écologique mais aussi et surtout la structure même des populations indiennes sur le territoire desquelles les forêts sont exploitées. Le CIMI (Conseil Indigéniste Missionnaire) suit l'affaire et publie régulièrement en anglais une lettre d'information, grâce à laquelle nous pouvons rendre compte de la situation.

La région brésilienne la plus touchée par l'exploitation forestière est celle de l'État de Pará, au nord du pays, au cœur de l'Amazonie. Selon Greenpeace, l'exploitation de l'acajou est détenue par quatorze entreprises brésiliennes et la distribution est contrôlée par deux compagnies, Robinson Lumber Co. et Gulfstream Traders Ltd. Le bois est coupé, sans l'autorisation des Indiens, sur des territoires leur appartenant.

Aujourd'hui, la presque totalité des ressources d'acajou se situe en territoire indien - contre 40% avant que la coupe intensive ne commence. Le territoire le plus atteint est celui des Indiens Kayapó, sur lequel 182 000 m³ de bois ont été coupés en 1987 et 1988. Ce phénomène n'est pas nouveau, il existe depuis onze ans chez les Indiens Kayapó et remonte aux années soixante dans d'autres régions.

Illégalité et corruption

L'exploitation de l'acajou se fait en toute illégalité puisqu'elle viole la Constitution brésilienne selon laquelle il est interdit d'exploiter les ressources naturelles en territoire indien. Mais l'illégalité n'est pas le souci des compagnies forestières qui bénéficient bien souvent de l'appui des autorités locales ou même de la FUNAI, l'Agence

nationale officielle en charge des affaires indiennes. Ainsi, Romero Jucá Filho, ancien président de la FUNAI a-t-il pris part à la signature d'un contrat avec des compagnies forestières.

Une autre forme d'illégalité est celle qui consiste à « utiliser » certains chefs indiens pour accéder au domaine forestier et faire taire les défenseurs de l'environnement. En octobre dernier, Diego Polizarri, prêtre du village kayapó de Kikretum et membre du CIMI, ainsi que deux professeurs, ont été expulsés par le chef du village après avoir dénoncé l'exploitation illégale de bois dur dans la région. La complicité de quelques chefs indiens est bien rétribuée : les Kayapó ont perçu près de 1,5 millions de dollars provenant des ventes de bois en 1988, mais la communauté n'en profite jamais.



Des conséquences tragiques

Il est donc évident que cette surexploitation forestière menace terriblement l'équilibre écologique de la région, au point que, dans certains villages, les ressources en bois seront épuisées dans les deux prochaines années. Mais les conséquences sont tout aussi graves pour les communautés indiennes qui, en perdant leur environnement, perdent leur identité culturelle. La structure même de la société est ébranlée par l'apparition d'une classe marchande qui s'enrichit aux dépens de la communauté et modifie le tissu social. Il est même certains endroits, comme dans le village d'Amarante de l'État de Maranhão, où le stockage de bois transformé en charbon entraîne, outre l'augmentation des impôts locaux, des maladies respiratoires et dermatologiques dans la population d'Indiens Gavião Pukobyé.

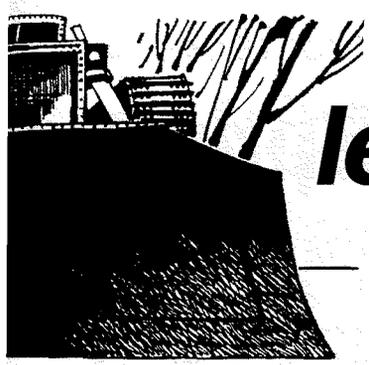
Enfin, la conséquence la plus tragique est l'apparition de violence armée entre les Indiens qui défendent leurs territoires et des employés des compagnies forestières. En décembre 1992, Domingos Paulino, chef du village d'Indiens Gavião Pukobyé de Riachinho (État de Maranhão) a été assassiné par Coaraci, qui travaillait pour une compagnie forestière. Domingos se refusait à vendre du bois et était connu pour sa position. Malheureusement, la route qui conduit au territoire des Indiens Guajajara, vendeurs de bois, passe par Riachinho. La violence se déchaîne aussi dans l'autre sens. Ainsi, à peine deux mois plus tard, un bûcheron a été tué sur le territoire des Indiens Nambikwara, à la frontière des États du Mato Grosso et de Rondonia.

L'action des associations commence à porter ses fruits

Au cours des deux dernières années, les compagnies forestières et les instances gouvernementales brésiliennes ont ouvertement justifié leurs actions par des raisons écono-



... ou comment tuer les sociétés indiennes



OFSA ZAMMIR

miques. Pour le gouvernement, un arrêt des exportations de bois dur représenterait de grosses difficultés financières. Les compagnies forestières quant à elles prétendent agir pour le bien économique du Nord du Brésil. Enfin, l'argumentation la plus cynique est celle de la FUNAI qui, en 1992, justifiait le pillage des territoires indiens en soulignant que c'était un moyen pour les

communautés indiennes d'obtenir des financements que la FUNAI n'a pas les moyens de leur fournir.

Si le gouvernement et les compagnies forestières en sont venus à devoir justifier leur pillage, c'est que, depuis deux ans, les associations de défense de l'environnement et celles qui soutiennent les Amérindiens font pression sur les deux plus gros importateurs de bois dur, la Grande Bretagne et les États-Unis. En juillet 1993, leurs actions ont abouti à ce que Arthur Morrel, représentant de *Timber Trade Federation*, une fédération d'importateurs d'acajou en Grande Bretagne, exige la mise en place d'une commission d'inspection sur l'activité des compa-

gnies forestières membres de l'Aimex, association des industries exportatrices de bois de l'État de Pará. Le gouvernement britannique voudrait en effet obtenir la garantie que l'acajou qu'il achète ne vient pas de territoires indiens, ceci afin de se libérer des pressions des écologistes.

En 1993, plusieurs rencontres officielles ont ainsi réuni Aimex, *Timber Trade Federation*, des associations de défense de l'environnement et de soutien aux Amérindiens et des organismes officiels brésiliens. Pour le CIMI, la solution du problème ne passera que par la démarcation et la protection des territoires indiens.

Diane Camurat

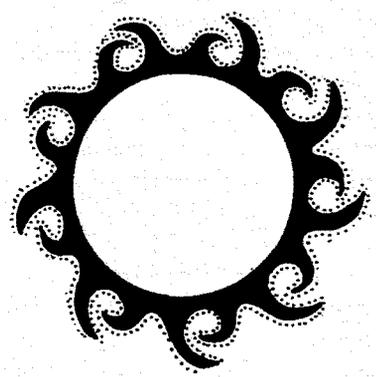
Une double menace pèse sur les Indiens Imaramã

Les Indiens Imaramã, plus connus sous le nom d'Arara, vivent au sud de l'État de Pará et sont victimes non seulement de l'exploitation forestière menée par la compagnie Bannach, mais aussi de la présence de 376 familles de travailleurs agricoles arrivés en 1977. Leur territoire avait été coupé en deux en 1970 lors de la construction de la Transamazonienne, à la suite de quoi l'INCRA (Institut National du Peuplement et de la Réforme Agraire) avait commencé d'installer des familles de colons en violation d'un article de la Constitution brésilienne qui,

depuis 1937, garantit aux Indiens l'usufruit de leurs terres. En 1985, la FUNAI a délimité plus d'un million d'hectares pour former le Territoire des Indiens Arara, oubliant dans son tracé la région de Cachoeira Seca où sont implantés les colons et où Bannach se fournit en acajou.

Il faudrait donc inclure 760 000 hectares supplémentaires de la région de Cachoeira Seca au territoire des Indiens Imaramã, indemniser et déplacer les colons et interdire la compagnie Bannach.

Diane Camurat



Chili

« Pour nous les Mapuches, beaucoup d'arbres qui nous entourent portent des noms, des noms semblables à ceux que nous donnons à nos enfants. Lorsque le Huinca¹ coupe les arbres, abat les forêts ancestrales, nous ressentons que notre propre identité a été, elle aussi, coupée. Le territoire est interconnecté d'une manière substantielle avec l'être humain et avec sa propre nature. Notre conception des choses est que le territoire est un espace physique où le peuple Mapuche devrait avoir le plein contrôle, le pouvoir d'organisation et d'autonomie afin d'exercer véritablement son autodétermination ».

Déclaration d'Aucan Huilcaman, Werken (messager) du « Conseil de Toutes les Terres » - Mapuche

1. Huinca : « homme non mapuche »



Enfant Yanomami

© Giorgio dal Ben

Les Huilliche face à la multinationale Golden Spring

Dans la région de Chiloé, à l'extrême-sud du Chili, où vivent les Huilliche – ce qui en langue mapuche signifie « gens du Sud » – la forêt originelle occupe une place importante dans l'économie indigène. À Quellon, le 12 février 1994, une manifestation de 400 Huilliche avec à leur tête des chefs en costume traditionnel, ainsi que des sympathisants chiliens manifestent pour que toute la lumière soit faite sur l'affaire Golden Spring.

Tous les manifestants sont présents par solidarité avec les Huilliche dans le but d'exiger le dialogue au sein d'une commission entre les différents partis concernés (le grand cacique de Chiloé, le gouverneur de Chiloé, le gérant de Golden Spring, un représentant de l'évêché, un représentant de la CONAF¹, un représentant de la CONADI² et un représentant de la municipalité de Quellon).

Golden Spring à l'attaque

Cette commission doit mener une enquête pour savoir quel type d'exploitation forestière projette l'entreprise *Golden Spring* dans les forêts de Tepuhueico. L'on suspecterait un projet de destruction totale de la forêt originelle.

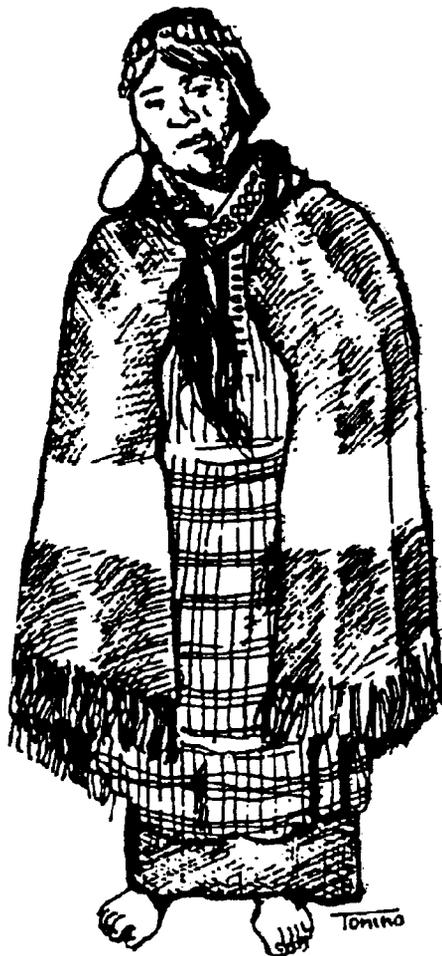
Golden Spring a présenté quatre projets d'exploitation : sur ces quatre projets, trois prétendent habilitier le terrain pour un usage agricole, projet irréalisable d'après une étude effectuée en 1977 par la CONAF. « À cause de la fragilité du sol et de la valeur des ressources de la forêt, de la biomasse présente dans le secteur. La couche de terre organique ne résisterait pas à l'érosion créant d'inévitables séquelles dues à un abattage aveugle de la végétation. Cette catastrophe écologique affecterait le fond marin et les lacs voisins, tout cela aurait pour conséquence la transformation de la forêt et de son secteur en des terrains stériles ne permettant ni la production agricole, ni aucune autre forme de développement ».

Comment *Golden Spring* a-t-elle alors réussi à devenir propriétaire de cette réserve forestière de valeur ? De quel droit élargit-elle les chemins existants ? De quel droit démolit-elle les clôtures et usurpe-t-elle les terres ? Tout cela sans hésiter à s'affronter avec les Huilliche.

Un demi-siècle de lutte

Manuel Muñoz Millalonco, anthropologue huilliche, raconte : « Ces histoires de luttes existent déjà depuis un demi-siècle, mais le problème est devenu plus aigu en 1993, quand le ministère des biens nationaux chiliens voulut rendre 3 450 hectares de la pro-

priété de Tepuhueico aux Huilliche. Il découvrit alors que les terres qu'il voulait rendre n'existaient pas ou bien étaient des terres infertiles à cause des coupes généralisées effectuées dans la forêt ».



De son côté, Rolando Berrios, assesseur légal du conseil des caciques, déclare : «... Nous étudions la possibilité de présenter un recours de protection devant la cour d'appel de Puerto Montt, même si nous savons que nous ne disposons pas d'instruments légaux adéquats. Il n'existe pas au Chili de loi de protection de la nature, ni de loi sur la forêt. Nous avons seulement un précepte constitutionnel qui assure à tous les chiliens le droit de vivre dans un milieu naturel non pollué. Cela concerne un

peuple tout entier, pas seulement le peuple huilliche, et les autorités régionales et nationales. Dans cette histoire, les autorités ne doivent pas jouer un rôle d'arbitres impartiaux ou de juges neutres ; elles doivent nous appuyer dans les requêtes de notre communauté...»

Droit à la terre

La délimitation entre les terres huilliche et les terres appartenant à l'État n'est pas claire. Historiquement, on les consignait dans les documents et titres de propriété donnés par la Couronne d'Espagne en 1823. Dans le cas de Compu, ces titres furent enregistrés en 1898 auprès des autorités nationales caciques. L'histoire du vol des terres ne commence pas avec la *Golden Spring* ; elle commence au temps de la colonie et se « légalise » en 1990 quand l'État chilien s'approprie quasiment tout le territoire indigène.

Les Huilliche demandent une photographie aérienne des sols qui permette de délimiter avec précision la propriété de chacun. Les délimitations territoriales s'effectuèrent devant le notaire, pas uniquement sur le terrain. Les titres que possèdent les communautés sont légitimes ; les délimitations sont reconnues par les historiens de la communauté (dans la société huilliche, comme dans la société mapuche traditionnelle, un homme assume le rôle d'historien N.D.T.). Mais la nouvelle loi indigène du Chili ne reconnaît pas le rôle de cet historien. *Golden Spring* se sert de ces imprécisions dans les délimitations de territoire pour dépouiller les Huilliche de leurs terres. Les Huilliche n'espèrent plus un miracle. Ils sont juste décidés à demander justice...

Traduction : Christine Rosengard.

D'après un article de Luis Henriquez paru dans le journal chilien Punto Final.

1. CONAF : office des eaux et forêts chilien
2. CONADI : Commission Nationale de Développement Indigène, récemment créée.

Charte des Peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales

Afin de lutter contre les centaines d'années de constante usurpation et colonisation de leurs territoires, de destruction de leurs vies, de leurs moyens d'existence et de leurs cultures, provoquée par la dévastation des forêts dont dépend leur survie les Peuples Autochtones¹ et tribaux des forêts tropicales ont tenu, en février 1992 à Penang (Malaisie), leur première Conférence internationale. Celle-ci s'est conclue par la création d'une Alliance qui a élaboré la Charte des Peuples Indigènes et Tribaux des forêts tropicales, dont le but est de poser les bases revendicatives de ses futures actions.

L'Alliance constitue donc un groupe de pression à dimension internationale qui entend agir non seulement sur les pouvoirs locaux mais également sur les instances internationales : ONU, Banque Mondiale, OIT, FMI...

Au cours de la deuxième conférence² qui s'est tenue à Iquitos, Pérou, du 25 au 30 août 1993, les membres de l'Alliance ont établi une série de revendications précises et fondamentales en fonction des nécessités suivantes : l'autonomie et l'autodétermination, la législation internationale et le respect des Droits de l'Homme, la démarcation officielle des terres autochtones, l'exploitation des ressources en accord avec leur mode de vie et le respect de l'environnement, la mise en place d'un « développement » durable, cohérent et autogéré, et le droit à la propriété intellectuelle. Si cette Alliance a pour but de faire état de revendications communes aux Peuples des forêts tropicales, elle entend également agir concrètement sur des situations précises. C'est pourquoi elle a ratifié deux textes lors de la conférence. Le premier condamne les massacres de Yanomami et appelle toutes les organisations autochtones à faire pression sur l'ONU et le gouvernement du Brésil, afin qu'ils prennent des mesures immédiates en faveur du respect de la vie et des ressources du peuple Yanomami. Le deuxième condamne le massacre de 52 Amérindiens Ashaninka du Pérou, ainsi que la pression et les menaces constantes qu'ils subissent.

L'Alliance demande que soient garanties la sécurité et la protection des Ashaninka, leur droit de propriété sur leurs terres, à ce que les quelques milliers d'Ashaninka emprisonnés soient relâchés et appelle à la solidarité et à la participation active et concertée, aux actions visant à faire aboutir les revendications de paix.

Toutefois, si les Auyu de Papouasie Occidentale ont lutté avec succès contre la com-

pagnie Scott Paper³ qui voulait s'implanter sur leur territoire pour en exploiter les ressources forestières, plusieurs autres compagnies tentent de s'implanter sur le même lieu. De même, si les Yanomami, après plus de vingt années de lutte, ont obtenu la démarcation « officielle » de leur territoire par le gouvernement brésilien, nous avons malheureusement constaté les récents massacres⁴ perpétrés par des garimperos (chercheurs d'or) qui ont pu pénétrer en toute impunité sur leurs terres nouvellement démarquées. Comme le montre ces exemples, les quelques succès obtenus ne sont jamais définitifs. Avec la constitution de l'Alliance et surtout l'outil que constitue la Charte, les nombreuses violations des droits fondamentaux des Peuples Autochtones des forêts tropicales pourront être combattues aussi bien au niveau local, régional, national ou international.

Un outil politique

L'Alliance apparaît alors comme le défenseur de modèles de développement spécifiques, de modes de vie liés aux cultures des différents peuples qui la composent. La Charte réclame pour les peuples des forêts tropicales « le respect des droits de l'homme, des droits politiques, sociaux, économiques et culturels, le respect du droit à l'autodétermination et le maintien des modes de vie » (article 6). Elle pose les bases juridiques nécessaires à l'appui des revendications touchant à l'exploitation du territoire et de ses ressources, ainsi que le droit à la propriété intellectuelle et culturelle — soit leurs savoirs liés à la biodiversité, la pharmacutique, la musique et autres productions culturelles que nous retrouvons dans nos musées...

L'Alliance demande la création d'un tribunal international qui réglerait, en fonction des 48 articles de la Charte, les interventions extérieures touchant les terri-



toires des Peuples Autochtones des forêts tropicales. Dans cette même logique, l'Alliance exige d'être entendue par les grandes institutions régissant « l'ordre international » telles que la Banque Mondiale, le GATT, le FMI ou l'OIT ; de même qu'elle demande que les pays ratifient la convention 169 de l'organisation internationale du travail qui reconnaît à une communauté ses droits collectifs.

La reconnaissance juridique de la Charte constitue un enjeu fondamental face à un ordre économique mondial dominant, uniformisant et exploiteur, et elle doit déboucher sur la mise en place, dans tous les pays, d'une législation permettant de réprimer les violations des droits des Peuples Autochtones des forêts tropicales, tant sur le plan local qu'international.

Association Tribal Act

1. Nous préférons employer le terme autochtone plutôt que celui d'indigène, ce dernier ayant une connotation péjorative en français. L'emploi du mot « indigène » dans la Charte est dû à la traduction littérale du terme anglais « indigenous ». Dans la traduction émanant de l'Alliance, nous avons gardé le terme « indigène » à chaque fois que l'alliance, elle-même, l'emploie.

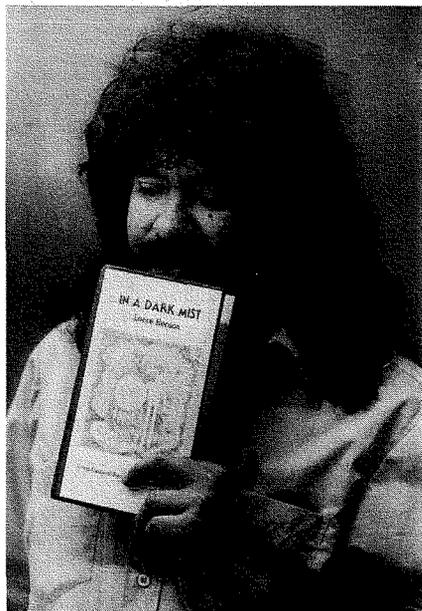
2. La 3^e conférence aura lieu en 1995 sur le continent africain.

3. La compagnie Scott Paper est l'une des plus grandes multinationales américaines d'exploitation du papier.

4. Une vingtaine de Yanomami, Amérindiens vivant au Brésil et au Venezuela, ont été retrouvés assassinés sur leurs propres terres au mois d'août 1993.

Lance Henson, poète

Lance Henson est un poète. Il appartient à la Nation Cheyenne du Sud. Il est membre de l'AIM. Il a accepté de répondre aux questions de Nitassinan lors de son passage à la Librairie Millepages, le 11 Mars 1994, à l'occasion d'une tournée en France.



© G. Serit

Nitassinan - Pensez-vous qu'il est souhaitable que des non-Indiens participent aux cérémonies indiennes, à la Danse du Soleil en particulier ?

Lance Henson - Notre Danse du Soleil est fermée à tous, sauf aux Cheyennes. C'est ainsi que nous avons survécu, et nous avons survécu dans l'unité. Nous avons une Danse du Soleil et nous y participons tous ensemble. Nous ne sommes pas un groupe éclaté, et nous avons maintenu cette manière de vivre depuis des temps immémoriaux. En tant que Cheyenne traditionaliste, j'ai participé six fois à la Danse du Soleil. Nous estimons que chaque être humain a son propre rituel pour y participer. Nous avons une grande compassion pour ceux dont les religions sont devenues vides, mais c'est à eux de les remplir à nouveau avec le sacré qu'ils avaient autrefois.

N. - Qu'est-ce que la Native American Church¹ (Église des Indigènes Américains) apporte plus aux Indiens que les religions traditionnelles ?

L. H. - Voici le point de vue cheyenne. La « Native American Church » a été créée essentiellement pour rassurer le Gouvernement Américain. Une fois que nous avons apaisé le Gouvernement en y intégrant des symboles chrétiens, nous avons commencé à enlever ces symboles. Wounded Knee a eu

lieu en 1890. Le gouvernement et le clergé ont décidé qu'il était temps d'en finir avec les Indiens, tout ce qui était indien, pour faire de nous des Blancs. Ils ont d'abord rendu illégales toutes les cérémonies importantes. À ce moment-là les Lakota ont cessé la Danse du Soleil, et pendant près de 50 ans, ils l'ont abandonnée. Nous voyons maintenant comment ils s'efforcent de faire revivre leurs cérémonies sacrées. Mon peuple n'a jamais abandonné la Danse du Soleil. Nous allons là où il n'y avait pas de *Vebo* (Blancs) et nous tenions nos cérémonies. La *Native American Church* était une nouvelle religion parmi les tribus du Sud-Ouest et du désert. C'est une religion valable parce qu'elle utilise un sacrement qui est une médecine totale. Le peyotl possède 57 produits actifs utilisés de manière contrôlée. C'est l'une des médecines naturelles de cette planète et elle n'est pas attachée aux grands rituels traditionnels. C'est un autre rituel que beaucoup d'Indiens traditionnels pratiquent. La Pipe n'est utilisée, parmi les Cheyennes, que dans les occasions les plus sacrées. Nous avons différents types de *sweatlodges*². La Pipe n'est utilisée que pour la *sweatlodge* dont tous les participants sont des danseurs du soleil. Nous, Cheyennes, nous nous faisons une idée traditionnelle de la Pipe. Je ne l'ai utilisée que quatre fois en dehors de la Danse du Soleil. C'est pour moi un lien très puissant entre le Créateur et ma famille.

N. - Que vous a apporté la Danse du Soleil ?

L. H. - J'ai appris que nous étions tous parents. J'ai appris que quand l'ego prenait le contrôle de l'être humain, l'esprit était oublié. J'ai appris qu'il n'y avait rien de mystique dans tout cela. Ces pratiques spirituelles expliquent la relation au Créateur. Dans le monde cheyenne, ceci... (il souffle sur sa main) est le souffle du Créateur, ceci... est le vent, et c'est cette force qui aide à faire tourner la Voie Lactée qui est, dans le monde cheyenne, le Créateur lui-même. Quand nous participons à la Danse du Soleil, nous avons des raisons personnelles qui n'ont rien à voir avec notre personne. Comme Cheyenne traditionaliste, je ne peux participer à une importante cérémonie

pour moi-même, je dois participer pour le peuple. Nous avons cessé de nous percer au début de ce siècle, parce que nous nous sommes rendus compte que beaucoup de jeunes gens se vantaient d'avoir été percés à la Danse du Soleil. Aussi nous avons cessé de nous percer et notre cérémonie a pu se maintenir.

N. - Aujourd'hui, comment ressentez-vous votre engagement dans la guerre du Viêt-nam ?

L. H. - Cela a été une erreur. Ma famille était pauvre, et c'était un moyen d'en finir avec la pauvreté. Beaucoup d'Indiens rejoignent l'armée. Pour moi, c'était un moyen d'en finir avec le racisme que j'avais connu chez moi, à un moment où de nombreux Cheyennes étaient envoyés au Viêt-nam. Cette expérience m'a demandé un temps très long avant que je commence à guérir. Quant à mes frères qui ne sont pas encore sur la voie de la guérison, mes prières au Créateur sont pour eux. J'ai un fils de 17 ans qui a été élevé de manière traditionnelle et qui s'est engagé dans la Danse du Soleil depuis quelques années. Il ne rejoindra pas l'armée. Notre bataille est chez nous. Étant un Cheyenne traditionaliste, c'est ainsi que j'ai élevé mon fils.

N. - Quels sont les buts de la Cheyenne Dog Soldier Society ?

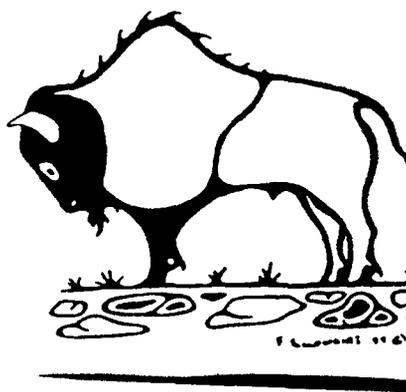
L. H. - Prendre du bon temps... (rires). Nous sommes l'une des sociétés guerrières de ma tribu. Nous avons un devoir de police. Notre devoir est de protéger les camps quand ils se réunissent pour des raisons



spirituelles. Nous sommes souvent appelés pour enterrer les morts. Nous avons toujours été les gardiens du peuple, et nous le sommes encore maintenant.

N. – *Quelles sont les alternatives économiques qui permettraient aux Indiens de vivre en accord avec leur culture ?*

L. H. – Les casinos... (rires). Aujourd'hui, de nombreuses tribus s'acheminent vers la souveraineté. La souveraineté est le droit constitutionnel des Indiens des États-Unis à l'auto-détermination. Nous sommes les seuls aux États-Unis à posséder notre propre terre. Les Américains blancs qui ont payé des milliers de dollars pour leurs terres n'ont pas de titre originel à leurs terres, ils n'ont qu'un titre en second, le titre originel est détenu par le gouvernement américain. C'est ce que certains Américains ne savent pas. Cela n'est pas enseigné dans les écoles. Les seuls qui possèdent réellement la terre en Amérique sont ceux qui ont des traités avec le gouvernement américain, c'est-à-dire les Indiens. De nombreuses tribus de la Côte Est ont des casinos. Les Mohawks ont été envahis par le crime organisé. Ces réserves des Six-Nations qui ont des casinos, celles des Mohawks, sont liées à la mafia new-yorkaise. Ma fille fréquentait un Mohawk traditionaliste juste avant les barricades de St. Régis. Ma fille est cheyenne et c'est une militante. Elle m'a raconté des his-



toires personnelles à propos de ce que les warriors Mohawks font à leur propre peuple³. Il y a des casinos qui ne se réclament pas des valeurs du crime organisé. En voici un exemple : Les Missapequot du Connecticut avaient reçu une réserve essentiellement forestière. Ils avaient vécu dans la pauvreté depuis le début des réserves. Ils ne coupaient pas d'arbres parce qu'ils les considéraient comme sacrés. Il y a quelques années, ils ont construit un casino. Une mafia leur a dit : « Nous voulons y entrer ». Les Missapequot ont répondu : « Nous sommes plus riches que vous dans cette région et nous n'avons pas besoin de vous », et ils ont refusé. Beaucoup de tribus réussiront dans l'industrie du jeu parce qu'elles conservent leurs traditions. Ce n'est pas une question d'argent. Ma tribu vient juste d'ouvrir un casino. Nous sommes profon-

dément traditionalistes. Si ce casino devait d'une manière quelconque être lié au crime organisé, ma société guerrière y mettrait le feu. Nous ne voulons pas que nos rituels soient mis en péril. Un des stéréotypes à propos des Indiens est que nous devons être pauvres pour être indiens. Les Missapequot disaient à *Times Magazine* : « Regardez ce que nous avons maintenant. Depuis, le Gouvernement est devenu très amical. Mais nous n'avons pas besoin du Gouvernement ». Les Missapequot sont souverains, ils ont la sécurité financière. La structure traditionnelle de la vie se poursuivra pour les 291 tribus reconnues par le Gouvernement Fédéral parce que c'est notre vie. Nous ne lions pas notre vie à la quête du pouvoir, de l'argent. L'argent est utile, mais il n'est pas plus important que l'eau ou l'air.

(Suite dans le prochain numéro)

1. L'Église des Indigènes américains, surtout répandue dans les tribus du Sud-Ouest des États-Unis, lie des références bibliques et les cérémonies du peyotl.
2. Huttes à sudation.
3. Lance Henson, fait référence, en généralisant, aux événements tragiques de 1989 et 1990 sur la réserve Mohawk d'Akwesasne ayant opposé les partisans et les adversaires des casinos qui, selon d'autres sources ne seraient pas tous liés à la mafia.

Interview et traduction : Viviane Charpentier et Monique Hameau.

Nous remercions l'association Storm Belt de nous avoir donné l'occasion de rencontrer Lance Henson.

Lost Bird, un livre qui dérange

Deux jours après le massacre de 300 Lakotas par le 7^e régiment de cavalerie des États-Unis à Wounded Knee, le 29 décembre 1890, une petite fille de quelques mois était retrouvée vivante dans les bras de sa mère morte. Le Général Colby l'adoptait et l'arrachait à son peuple et à son héritage culturel. Les femmes lakota, à qui elle avait été confiée avant que le général ne s'en empare, l'avaient appelée « Zintkala Nomi » – Petit Oiseau Perdu (Lost Bird).

C'est l'histoire tragique de cette jeune femme, morte à 29 ans après une vie d'angoisse et de regrets, que raconte l'historienne Renee Sansom-Flood dans un livre qui – apparemment – dérange...

En 1991, Renee Samson-Flood reconnaissait que son livre contenait des révélations historiques susceptibles de ne pas plaire.

Le livre aurait dû paraître en 1993, mais l'éditeur en remet indéfiniment la publication. Le docteur Leonard R. Bruguier, un ami indien et collègue de R. Samson-Flood à l'université de Vermillion, Dakota du

Sud, soupçonne un lien avec le combat que mène R. Samson-Flood contre l'adoption systématique des enfants indiens par des familles blanches, comme cela se pratiquait jusqu'à une date récente. L'Indian Child Welfare Act permet maintenant aux enfants indiens abandonnés d'être adoptés par des familles indiennes et élevés dans leur culture, mais cette loi de protection est déjà remise en cause.

Le docteur Bruguier demande à toutes les personnes soucieuses du respect de la liberté d'expression et de l'avenir des enfants indiens d'écrire à : Mrs Carolyn K. Reidy (President and Publisher, Simon and Schuster Trade Book Division, 1230 Avenue of the Americas New-York, NY 10 020 - USA) pour demander pourquoi le livre, terminé depuis 3 ans, n'est toujours pas publié et exprimer l'intérêt qu'elles portent à la cause des enfants indiens.

En juillet 1991, les restes de Lost Bird étaient ramenés au cimetière de Wounded Knee et inhumés près de la fosse commune

par Arvol Looking Horse, Gardien de la Pipe Sacrée des Lakotas, accompagné de descendants des survivants du massacre et des cavaliers de la chevauchée « Si Tanka Wokiksuye » (Wounded Knee Memorial).

Source : *Lakota Times* du 17-7-91 et *Indian Country Today* du 27-4-94



Colomb en procès à la Martinique

Que Christophe Colomb soit le premier marin non américain à avoir accosté en Amérique est aujourd'hui remis en question par des études qui, outre les voyages vikings du X^e siècle, font état de l'arrivée d'Africains aux VIII^e et XIV^e siècle, au regard de l'étrange ressemblance entre la physionomie des Olmèques du Mexique et celle des habitants de l'Ouest de l'Afrique. Mais il ne fait aucun doute que l'Amiral de la Flotte océane a été celui qui a « ouvert la voie » au génocide des Amérindiens et à la traite des Africains noirs vers l'Amérique, ainsi que de la réduction de ces populations en esclavage.

Christophe Colomb n'était-il que l'homme de son temps, colonisateur malgré lui, ou était-il pleinement conscient de la gravité de ses actes lorsqu'il prit possession des terres d'Amérique au nom de la Couronne d'Espagne ? C'est cette difficile question qu'ont eu à trancher les sept jurés du procès symbolique du navigateur génois qui s'est tenu au théâtre de Fort-de-France les 9, 10 et 11 décembre 1993.



Un crime contre l'humanité

Le Cercle Frantz Fanon qui a organisé ce procès, souhaitait rendre un jugement de crime contre l'humanité au sens des conclusions du Tribunal international de Nuremberg en 1945. En effet, en 1608, on estimait qu'une dizaine de millions d'Indiens avaient été massacrés en un siècle et que dix millions d'esclaves noirs étaient enchaînés dans les colonies européennes d'Amérique.

L'écrivain guadeloupéen Carloman Bassette, entendu comme témoin à charge, a rappelé que les Indiens avaient accueilli avec sympathie les navigateurs espagnols. Et Auguiste Kent, le président de l'association des Indiens de la Dominique (Taïnos ou Arawaks), autre témoin, a souligné le fait que les Taïnos avaient « une religion qui respectait l'environnement, une religion qui res-

pectait l'être humain. Christophe Colomb a détruit notre peuple, il a détruit notre culture ». Maître Félix Rhodes, avocat de l'accusation, déclara pour sa part que « Christophe Colomb avait initié le double trafic d'esclaves : les Amérindiens vers la Castille et les Nègres vers le continent américain. »

L'histoire est un cauchemar...

À la décharge de Colomb, l'historien français Michel Lequenne s'est attaché à restituer le contexte historique d'une époque : quand la pratique de l'esclavage était légale, quand les guerres de conquête destructrices étaient fréquentes en Europe et quand la découverte de nouveaux mondes attiraient les navigateurs.

L'avocat martiniquais de la défense, Maître Jean-Claude William, cita l'écrivain irlandais James Joyce : « L'Histoire est un cauchemar dont j'essaie de me réveiller », pour montrer la complexité du contexte. En effet, ce ne sont pas seulement les armes mais aussi les petites, les lâchetés, les insuffisances, les compromissions et les divisions des dominés qui ont permis à une petite minorité de colons européens de piller et de contrôler l'Amérique.

L'accusé Colomb a tout de même été déclaré coupable de crime contre l'humanité et condamné à verser un franc symbolique mais dispensé de peine. Le but du procès était avant tout pédagogique. Ainsi le président du tribunal a demandé que « chaque pays, chaque nation, chaque peuple, chaque individu se remémore l'événement de 1492 et s'acharne à combattre tous les actes de barbarie, d'ignominie et tous les crimes de notre temps contre l'humanité. »

Fabrice Mignot

Contact : Cercle Frantz Fanon, 2, impasse Louis Blanc, 97200 Fort-de-France ou 19, rue du Verrier, 75017 Paris.

Initiative indigène pour la paix

Une réunion rassemblant plusieurs leaders et personnalités indigènes venues du monde entier s'est tenue du 9 au 11 mai 1994 à Mexico Ciudad, à l'initiative de Rigoberta Menchú Tum, Indienne quiché et Prix Nobel de la Paix 1992. Le but de cette rencontre était de mettre en place un nouvel instrument diplomatique international en faveur des peuples autochtones, fondé sur leurs conceptions propres et traditionnelles.



Un comité, composé d'hommes et de femmes indigènes est à l'origine d'une « Initiative pour la paix » qui a pour but de prévenir les conflits et de servir de médiateur dans les différends entre peuples indigènes et États-Nations.

Cette « initiative indigène » soutiendra les projets d'autodétermination des peuples autochtones. Elle se veut le prolongement de celle, lancée début janvier 1994, dont l'objectif était la résolution pacifique et négociée du conflit du Chiapas.

Lors de la première assemblée de l'Initiative Indigène, fut adoptée une résolution concernant les négociations de Paix au Guatemala. Cette résolution demandait la participation des populations et des organisations Mayas dans les accords et la prise en compte de leurs revendications.

Sylvain Duez-Alesandrini

Source : Comité Promotor de Iniciativa Indígena por la Paz (oficina de Mexico)

BULLETIN D'ABONNEMENT

NITASSINAN revue trimestrielle d'informations sur les nations amérindiennes

NOM - Prénom :

Adresse :

Code : Ville :

Je m'abonne / ré-abonne pour 160 F (220 F hors Europe) aux 6 n° suivants :

Abonnement de soutien : à partir de 250 F pour 6 n°

Commande..... dossiers simples n° à 30 F =F
dossiers doubles n° à 50 F =F

N.B. Pour les envois de revues hors abonnement, les frais de port sont de 10 F pour les numéros doubles et de 6 F pour les numéros simples.

..... livres **Ike Mun Anam** à 70 F = F livres **Contes Iroquois** à 80 F = F

..... pins **Tipee** à 40 F = F pins **Nitassinan 92** à 40 F = F

J'adresse un chèque de F libellé à l'ordre de "NITASSINAN-CSIA", adressé à :
NITASSINAN - CSIA, BP 317, 75229 Paris Cedex 05 France

NITASSINAN : revues disponibles à partir du n°15.

- n°15 MAPUCHE (Chili)
- n°16/17 FEMMES INDIENNES (Amérique du Nord)
- n°18 COLOMBIE INDIENNE (Colombie)
- n°19 SHOSHONE (USA)
- n°20/21 CHEROKEE (USA)
- n°22 KUNA / TARAHUMARA (Panama - Mexique)
- n°23/24 HURONS / ABENAKI (Nord Est Canada)
- n°25/26 CRI / MOHAWK (Nord Est Canada)
- n°27/28 ATTIKAMEKW / OJIBWA (Nord Est Canada)
- n°29 YUP'IIIT / INUPIAT (Alaska - Nord Sibérie)
- n°30 92, Quelle "découverte" ? (général)
- n° 31 Lil'wat, Gwich'in, Rigoberta "Nobel" ? etc.
- n° 32/33 Makuxi, Léonard Peltier, Kanaks, etc.
- n° 34 Rigoberta Menchu, CPR, ... (Guatemala)
- n° 35 Apaches : La lutte pour le Mont Graham (USA)
- n° 36 Canada : les Nations indiennes du Saskatchewan contre l'uranium
- n° 37 ¡ Tierra y libertad ! La révolte maya du Chiapas (Mexique)

Tarifs : dossier simple 30F - dossier double 50F.

NOTRE PINS : "Nitassinan 92" 40F port compris

NOS LIVRES

IKE MUN ANAM, Il était une fois, la Dernière Frontière en Guyane, d'Eric NAVET, une analyse et un constat sur la situation de "nos" (!) Indiens (70F, port compris)

CONTES IROQUOIS, traduction intégrale d'un livre d'Akwesasne Notes illustrées de pictogrammes originaux (80F port compris)

**Notre adresse / Our address
Nuestra dirección**

**Nitassinan C.S.I.A.
BP 317**

F - 75229 Paris Cedex 05

